

RESSOURCER
LES TERRITOIRES



**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ 2017**



SOMMAIRE



p.4 PARTIE 1.
VISION GLOBALE DU TERRITOIRE
ET DU SERVICE

p.10 PARTIE 2.
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

p.14 PARTIE 3.
LA COLLECTE DES DÉCHETS

p.22 PARTIE 4.
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

p.30 PARTIE 5.
LES IMPLICATIONS SOCIÉTALES
ET LA GOUVERNANCE

p.36 PARTIE 6.
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

Nous sommes SUR LA TRAJECTOIRE EXEMPLAIRE D'UN TERRITOIRE **100% ressource** à l'horizon **2025**, AVEC PLUSIEURS LONGUEURS D'AVANCE SUR LE **scénario France**



LES INTERCOMMUNALITÉS ASSOCIÉES au sein du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) poursuivent, depuis la fondation de cet organisme en 2002, une ambition hors du commun : faire en sorte que plus un seul gramme de déchet ménager relevant de leur compétence ne soit destiné à l'enfouissement et qu'il puisse se transformer en nouveau matériau, nouvelle matière première, nouvelle richesse organique, nouvelle source d'énergie...



Philippe Rapeneau
Président du Syndicat Mixte
Artois Valorisation

S'il nous reste encore des efforts à faire pour réduire les déchets produits à la source, nous avons néanmoins réussi à les faire stagner depuis 7 ans, tandis que le produit intérieur brut de la France (PIB) enregistrait une croissance de 14% sur la même période. Loin de baisser les bras, nous nous fixons l'objectif de les faire diminuer de 25% à l'horizon 2050.

Nous concentrons l'essentiel de nos efforts sur l'objectif le plus déterminant pour la transformation de notre modèle économique et environnemental : **valoriser 100% des déchets qui nous sont confiés**. Cette ambition pourrait devenir réalité dès 2025... **réduisant, par la même occasion, nos volumes d'enfouissement de 100%** (contre un objectif de 50% au plan national, à la même échéance⁽¹⁾).

Ces objectifs ambitieux suivis de résultats concrets sont le fruit d'une politique pragmatique et d'une agilité de terrain, qui sait transformer les volontés les plus exigeantes en solutions innovantes, créatives et performantes, parce qu'elle se fonde sur une connaissance fine des pratiques et des comportements de chacun, pour **opérer des choix technologiques compréhensibles par tous**.

L'année 2017 aura été marquée par le franchissement d'un nouveau cap, avec la **construction du Sélectrom⁽¹⁾** (centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères résiduelles), opérationnel début 2018, qui permettra de porter le taux de valorisation des déchets, orientés vers le recyclage ou la transformation organique, aux alentours de 68%, dès 2019 (hors valorisation énergétique), **dépassant les ambitions du scénario France avec six ans d'avance** (65% à l'horizon 2025).

Avec ce nouvel instrument, nous disposons désormais d'un système de gestion des flux parfaitement lisible, qui nous permettra d'améliorer encore nos performances par l'analyse en temps réel des gisements d'efficacité qui s'offrent à nous.

Et nous serons capables d'arbitrer en permanence entre les solutions proposées par le législateur et les solutions innovantes que nous pourrions mettre en œuvre, pour parfaire notre modèle environnemental.

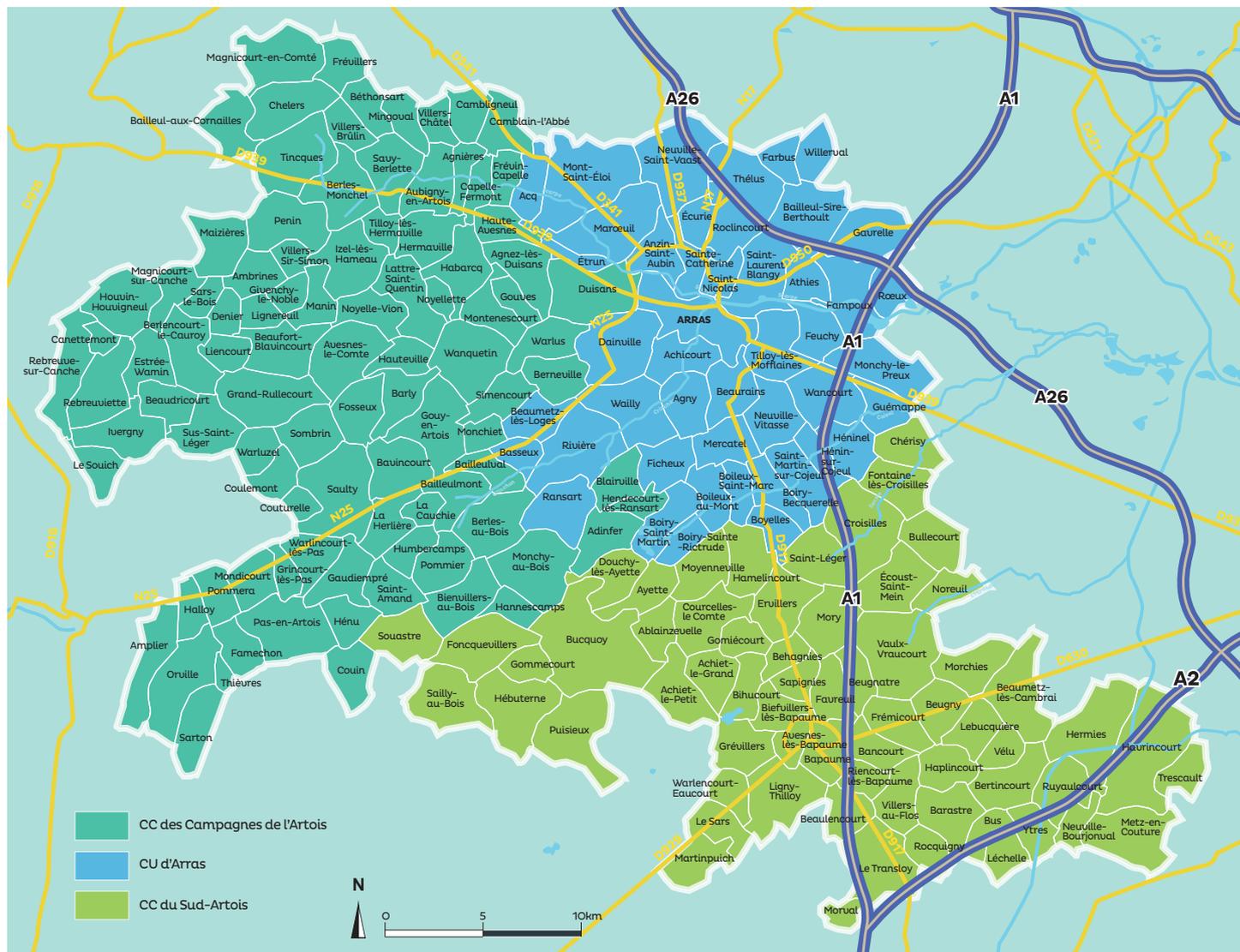
(1) Sélectrom est une marque déposée par le SMAV (2018)



100% DE DÉCHETS UTILISABLES

**C'est l'objectif de
réduction des déchets à
la source pour tendre
vers le zéro enfouissement
à l'horizon 2025.**

3 INTERCOMMUNALITÉS AU SEIN DU SMAV



197 COMMUNES

Les services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, assurés par le SMAV, s'étendent sur trois intercommunalités adhérentes du syndicat mixte : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud-Artois et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.



169072 HABITANTS

C'est la population totale des trois territoires associés au sein du SMAV, répartie de la manière suivante :

- Communauté Urbaine d'Arras : 107 345 habitants
- Communauté de Communes du Sud-Artois : 28 194 habitants
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : 33 533 habitants

La population effectivement desservie par les services du SMAV en 2017 était de 165 579 habitants, déduction faite de la population des 9 communes situées à l'ouest du territoire, affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord (cartographie page 6).



70371 FOYERS DESSERVIS

Le nombre de foyers pris en charge par les services du SMAV en 2016, est réparti de la manière suivante :

- Communauté Urbaine d'Arras : 47 844
- Communauté de Communes du Sud-Artois : 10 639
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : 11 888

Un service public innovant, PARTENAIRE DE CONFIANCE DES TERRITOIRES, DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES, POUR LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS



ADMINISTRÉ DIRECTEMENT PAR LES ÉLUS DES TROIS TERRITOIRES qui ont transféré la compétence du *service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*, le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV), assume pleinement son statut d'acteur public, au service des objectifs sociétaux ambitieux formulés par les représentants de la population.

L'EXEMPLARITÉ FACTEUR D'ENTRAÎNEMENT

Opérateur de référence dans le domaine de l'économie circulaire en Artois, le SMAV formule l'ambition d'être reconnu pour la qualité de ses services rendus à la population (page 15), la performance de son modèle environnemental (page 9), la capacité d'innovation de ses équipes (page 25), l'agilité de son organisation (page 33), la détermination de ses actions en faveur des changements de comportement (page 11), dans la dynamique de la Troisième révolution industrielle et d'une société 100% ressourcee.

La réussite de ce modèle repose essentiellement sur la **relation de confiance, collaborative et de proximité**, qu'il entretient avec les collectivités, les ménages, les entreprises, les acteurs associatifs avec qui le SMAV partage la responsabilité de la gestion durable des déchets sur leur territoire, dans une **logique de mutualisation, d'optimisation et de maîtrise des coûts** (page 37).

L'APPROCHE PRAGMATIQUE GARANTE DE RÉSULTATS

Pour parvenir à ses fins, le SMAV concentre ses moyens d'actions sur **quatre axes stratégiques**, répondant à une approche *bottom-up*⁽¹⁾ de la gestion des déchets :

- La réduction des déchets à la source (page 11)
- La mise en concordance pragmatique des systèmes de collecte sélective avec les solutions de traitement, présentes et à venir (page 15)
- L'investissement dans les process de valorisation intelligibles (page 23)
- La stimulation des initiatives privées, associatives et collaboratives (pages 12 et 13)

La mise en œuvre coordonnée de ces quatre leviers d'action prioritaires, depuis près de deux décennies, permet non seulement aux territoires adhérents du SMAV d'envisager **atteindre, dès 2025, les objectifs les plus ambitieux formulés par les prospectivistes pour 2050**, mais permet aussi d'anticiper, avec agilité et réactivité, l'émergence de filières innovantes dans les domaines de l'économie circulaire et des énergies renouvelables.

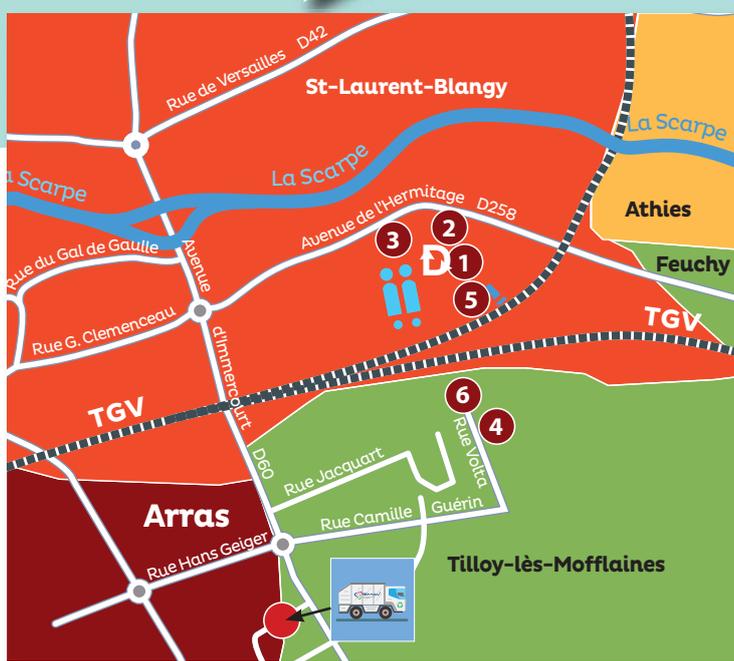
(1) Logique de projet qui consiste à partir des réalités, des besoins, des attentes, des propositions et des initiatives du terrain, pour développer des solutions adaptées et co-construire de nouvelles pratiques.

78 communes où le service de collecte séparée des emballages et leur traitement étaient assurés par Veolia pour le compte du SMAV jusque fin 2017



Déchèterie gérée par le SMIRTOM du Plateau Picard Nord. Accessible aux usagers du SMAV

9 communes affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord pour la gestion des déchets (collectes et traitements)



LE PÔLE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

Implanté sur les communes de Saint-Laurent-Blangy et Tilloy-lès-Mofflaines, à proximité immédiate des grands axes de communication routière et autoroutière, l'Écopôle du SMAV regroupe toutes les installations industrielles de tri et de valorisation des matériaux collectés sur l'ensemble du territoire.



1 DÉCHÈTERIE SPÉCIALISÉE DANS LES DÉPÔTS PROFESSIONNELS

Des moyens opérationnels RÉPARTIS DE MANIÈRE RATIONNELLE, POUR OPTIMISER LA LOGISTIQUE ET MAXIMISER LE SERVICE RENDU



Les services de collecte sélective des déchets ménagers et les opérations de traitement et de valorisation assurés par le SMAV concernent l'ensemble du territoire* formé par les trois intercommunalités adhérentes : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud Artois et la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AU SMAV PAR LES 3 INTERCOMMUNALITÉS ASSOCIÉES

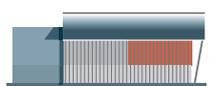
		C.U. D'ARRAS	C.C. DU SUD ARTOIS	C.C. DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
Collecte des ordures ménagères		✓	✓	✓*
Collecte séparée des emballages ménagers		✓	✓	✓*
Traitement des ordures ménagères		✓	✓	✓*
Service de déchèterie		✓	✓	✓

* à l'exception de 9 communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord pour les collectes et traitements des déchets (Voir carte ci-contre).

DENSITÉ DE POPULATION

- de 0 à 49 hab./km²
- de 50 à 99 hab./km²
- de 100 à 199 hab./km²
- de 200 à 399 hab./km²
- de 400 à 599 hab./km²
- de 600 à 999 hab./km²
- 1 000 hab./km² et plus

- Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
- Communauté Urbaine d'Arras
- Communauté de communes du Sud-Artois
- 15 déchèteries pour particuliers et professionnels assimilés
- 2 recycleries
- 3 antennes de collecte
- Écopôle de St-Laurent-Blangy / Tilloy-les-Mofflaines (cf zoom ci-dessous)



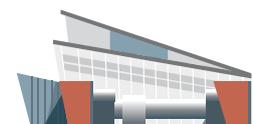
2 CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES



3 CENTRE DE VALORISATION MULTIFILIÈRES



4 PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

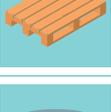
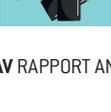


5 CENTRE DE SÉLECTION POUR LE RECYCLAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES SÉLECTROM
[mise en service en 2017]



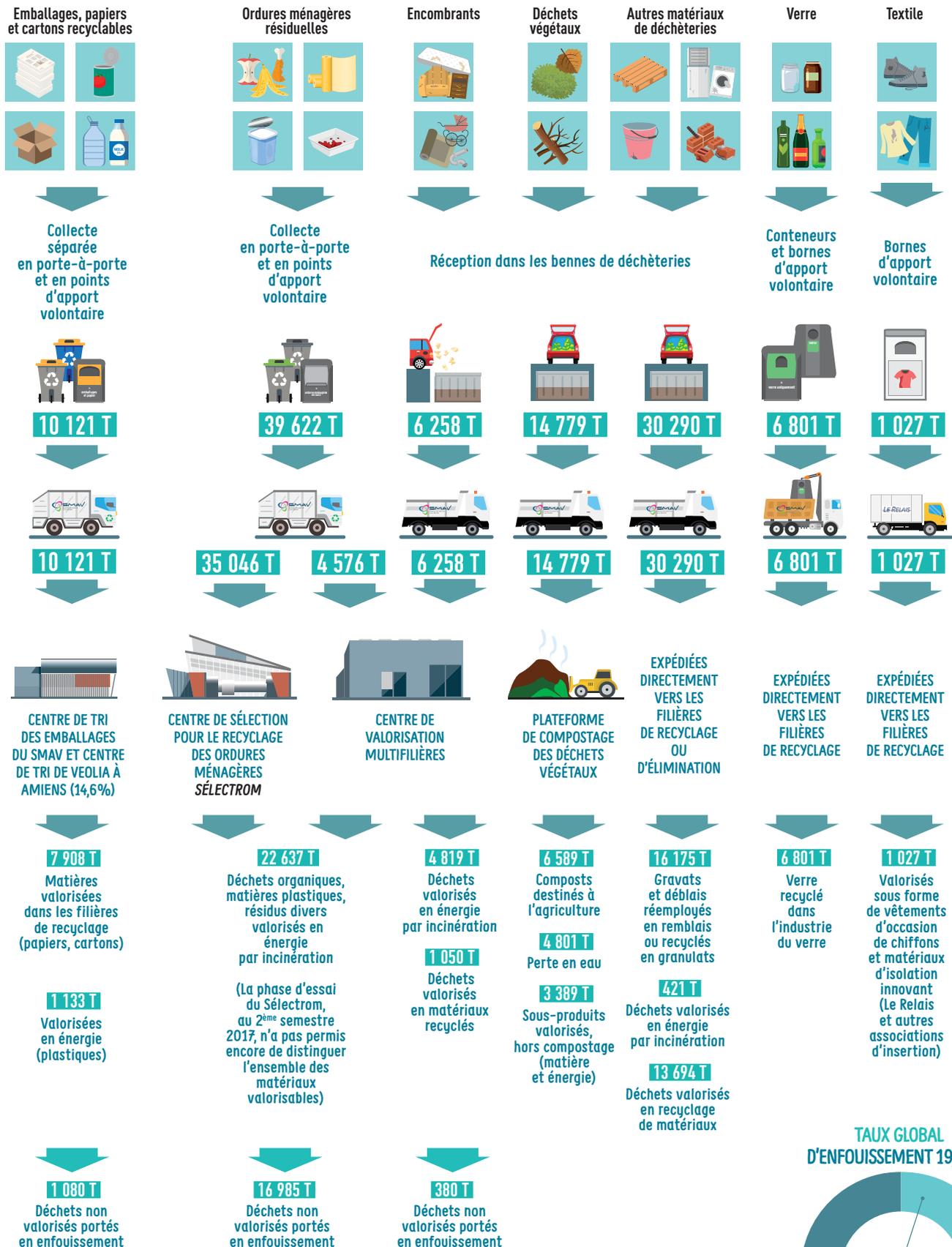
6 SIÈGE SOCIAL

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

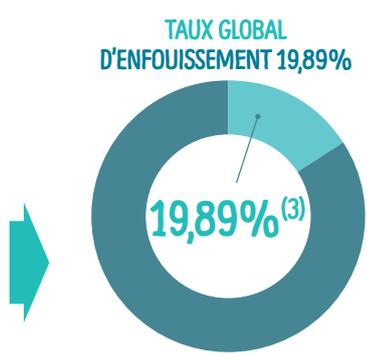
	 Collecte des ordures ménagères résiduelles	 Collecte séparée des emballages	 Points d'apports volontaires (PAV) Emballages papier	 Points d'apports volontaires (PAV) Verre	 Points d'apports volontaires (PAV) Ordures ménagères	 Colonnes à verre	 Déchèteries	 Conteneurs textile	 Recycleries (Cercle des Objets)
 Ordures ménagères résiduelles	X				X				
 Emballages et papiers cartons recyclables		X	X				X		
 Contenants verre				X		X	X		
 Textiles							X	X	
 Gravats et déblais							X		
 Plâtre							X		
 Déchets verts							X		
 Bois							X		
 Ferrailles							X		
 Encombrants							X		
 Meubles							X		X*
 Déchets diffus spécifiques							X		
 Déchets électriques et électroniques (dont gros électroménager)							X		X*
 Divers							X		

* Si réparables

FLUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ⁽¹⁾



TOTAL PORTÉ EN ENFOUISSEMENT : 18 445 T SUR 92 723 T PRISES EN CHARGE ⁽²⁾



(1) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apport des communes.
 (2) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apport des communes, hors gravats et remblais.
 (3) Voir pages 26 et 27 : ce taux diffère légèrement de celui calculé selon les critères de l'Ademe.



2^{ÈME} PARTIE

LA
PRÉVENTION
DES
DÉCHETS



Diminuer de 25% la production DE DÉCHETS MÉNAGERS À L'HORIZON 2050, EN PASSANT PAR UNE DIMINUTION DE 20% À TRÈS COURT TERME



LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS PRODUITS À LA SOURCE, est un préalable à la gestion durable des ressources naturelles. “Le meilleur déchet est celui qu’on ne produit pas”, non seulement parce qu’il fait économiser à la planète de nombreuses opérations désastreuses pour l’environnement, mais parce qu’il fait aussi économiser au système de retraitement des dépenses d’investissement et de fonctionnement qui peuvent être réaffectés à la mise en œuvre de nouvelles filières de l’économie circulaire. Étant déjà parvenu à stopper la croissance des tonnages de déchets produits sur le territoire, depuis 7 ans, le SMAV entend rester offensif, en se fixant de nouveaux objectifs ambitieux et en se donnant les moyens d’explorer toutes les solutions.

RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

S'ils ont déjà réussi à faire stagner la production de déchets ménagers depuis 7 ans, tandis que le produit intérieur brut de la France (PIB) enregistrait une croissance de 14% sur la même période, les territoires associés au sein du SMAV se fixent un nouveau défi dans le domaine de la prévention : **réduire de 25% les tonnages collectés et traités d'ici 2050.**

Une grande part des résultats escomptés pourrait être enregistrée dès les 5 prochaines années, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre d'un nouveau **Programme local de prévention des déchets ménagers**, élaboré en 2017 en partenariat avec l'Ademe et sur l'accélération d'un certain nombre d'opérations inscrites au **Contrat de transition écologique** (CTE 2018-2022), signé entre l'État et la Communauté Urbaine d'Arras, dont le SMAV sera l'opérateur de référence en matière d'économie circulaire.

DES MOYENS HUMAINS IMPORTANTS POUR UNE RELATION HUMAINE ESSENTIELLE

Le SMAV dispose déjà de moyens importants qui lui permettent d'agir sur tous les fronts, de manière pragmatique, pour dépasser la "logique des consignes", susciter l'adhésion et **entraîner naturellement les changements de comportements**, en impliquant la population, les établissements scolaires, les associations, les relais sociaux et les entreprises, dans une logique coopérative.

L'essentiel de cette mission est assurée par le service Relation usagers prévention, qui compte pas moins de 16 collaborateurs en contact direct avec la population :

- 1 manager d'équipe et 5 animateurs spécialisés, chargés des opérations de sensibilisation (1 animateur en milieu scolaire, 2 animateurs au contact des groupes sociaux, 2 animateurs chargés des interventions événementielles).
- 1 responsable des ventes et 8 collaborateurs dédiés au développement du emploi, au sein des recycleries, sous l'enseigne du *Cercle des Objets* (4 vendeurs et 4 techniciens logistique et réparation), auxquels s'ajoutent 2 personnes en insertion.
- 1 responsable de service, chargé de la coordination des dispositifs de prévention.

PRÉSERVER LE CONTACT INDIVIDUEL

Bien que focalisés sur les opérations de sensibilisation collectives, les animateurs se réservent régulièrement des périodes d'intervention sur le terrain, pour mener des **campagnes de prévention en porte à porte**. En s'appuyant sur les remontées d'information des équipes de collecte et sur les résultats d'analyses des contenus de bacs (études menées 928 fois par an), ils focalisent leur attention sur les secteurs ou les communes en perte d'efficacité, pour déployer des relations pédagogiques personnalisées ou organiser des animations de proximité. En 2017, près de 4 600 foyers ont fait l'objet d'observations par les équipes de collecte (cravates apposées sur les bacs contrôlés visuellement par les agents de collecte).

En 2018, les effectifs de l'équipe d'animation seront renforcés pour accentuer la présence sur le terrain, multiplier les contrôles de contenu des bacs de collecte et faire de la pédagogie directe auprès des ménages.



0%
D'AUGMENTATION
DES TONNAGES
DE DÉCHETS
ENTRE 2010
ET 2017



474 COMPOSTEURS INSTALLÉS EN 2017

Le SMAV poursuit sa politique d'accompagnement des particuliers souhaitant se mettre au compostage, avec la vente de composteurs à prix modiques*, l'organisation de réunions d'information et la publication d'un *guide du jardinage au naturel*.

Ces 5 dernières années, pas moins de 1 520 composteurs ont été mis en service dans les jardins du territoire, avec l'aide du SMAV.
(*400 litres : 15€
800 litres : 25€)



40% DES MAISONS INDIVIDUELLES ÉQUIPÉES D'UN COMPOSTEUR

C'est le taux d'équipement qui ressort de l'enquête Audirep menée à la demande du SMAV auprès des ménages, en 2016, soit l'équivalent de 33% de la population et près de 55 000 habitants adeptes du compostage (compte tenu des logements collectifs dans l'impossibilité de mettre en œuvre cette pratique). Sachant qu'un composteur permet d'éviter la collecte de 75 kg de matières organiques par habitant et par an, plus de 4 000 tonnes de déchets sont ainsi valorisés directement par leurs producteurs chaque année (ou encore 25 kg par an et par habitant, en ramenant ce chiffre à la population totale).



Une quarantaine de collaborateurs du SMAV se mobilisent chaque année pour sensibiliser le public du Main Square Festival aux bonnes pratiques du tri des déchets "en musique".

© SMAV

DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS EN MATIÈRE DE TRI

L'apprentissage des *bons gestes du tri* a longtemps constitué le cœur du travail pédagogique effectué quotidiennement auprès des populations. Plus de deux décennies d'efforts intensifs dans ce domaine, montrent qu'il est réellement possible d'obtenir des résultats et de favoriser l'adoption de nouvelles pratiques par le plus grand nombre, pourvu que l'on y consacre d'importants moyens en termes d'animation et de communication.

Aujourd'hui 86% des habitants du territoire desservi par le SMAV considèrent que trier ses déchets et emballages ménagers au quotidien est un geste plutôt facile ou très facile⁽¹⁾ et 84 % affirment trier tous leurs déchets ou presque. 5% seulement des habitants affirment trier moins de la moitié de leurs déchets ou pas du tout.

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES MODES DE VIE

À condition de ne pas relâcher les efforts sur le front des bonnes pratiques en matière de tri, la partie peut désormais se jouer ailleurs, pour viser désormais de véritables changements de comportement, susceptibles d'entraîner une réduction massive des déchets à la source. Il ne s'agit plus d'énoncer ou de répéter des consignes, mais de s'appuyer sur l'émergence de nouvelles aspirations en matière de consommation, de "travaux pratiques" et de loisirs créatifs des ménages, pour inscrire la thématique des déchets dans cet univers.

Acheter malin, faire des économies en évitant le gaspillage, jardiner sans produits chimiques, se mettre au compostage, bricoler des meubles récup', cuisiner avec des épluchures, fabriquer ses propres jouets, créer soi-même des produits d'hygiène et d'entretien... les équipes d'animateurs ont développé, depuis quelques années, une large panoplie de thématiques et de modes d'intervention (ateliers, animations, jeux, spectacles, formations, visites d'installation,

présence événementielle, publications...) qui leur permet d'entrer de manière conviviale et appréciée dans les différentes sphères de la population (milieu scolaire, groupes sociaux, grand public), pour finalement faire partie de leur vie quotidienne.

En 2017, les équipes d'animation ont notamment réalisé :

- Plus de 50 programmes pédagogiques dans les écoles, touchant près de 600 élèves de CE2, en partenariat avec le service Développement durable de la Communauté Urbaine d'Arras.
- 125 installations de stands d'information et d'animation, dans le cadre de rendez-vous communaux, de marchés, de journées nationales ou d'événements d'envergure, tel que le *Main Square Festival*, mobilisant une quarantaine d'agents volontaires du SMAV, pour conserver les bons gestes, même en dansant.
- Près de 200 ateliers pédagogiques et créatifs autour des thématiques de vie pratique, touchant près de 2 000 personnes de tous âges.
- 60 visites guidées d'installations de traitement ou de valorisation, attirant près de 1 000 visiteurs.

ACTIVER LES LEVIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, À LA SOURCE

Si la remise en circulation systématique des matières dans l'économie, à l'issue des process de traitement et de valorisation (pages 23 à 38/39) est inscrite dans les gènes du SMAV depuis plusieurs décennies et permettra de remplir l'objectif du zéro enfouissement à brève échéance, cette performance n'a que peu d'impact sur le volume global de déchets pris en charge. Elle pourrait même avoir un effet rebond sur la production de déchets et le comportement des acteurs économiques, assurés d'être "efficacement pris en charge".

La réduction des déchets à la source suppose qu'ils puissent être considérés, dès leur apparition dans l'écosystème, comme de nouvelles matières premières potentielles, pour être réorientés en circuits courts vers leur nouvelle utilité.

[1] Enquête Audirep, pour le compte du SMAV (2016)



© SMAV

Atelier de réparation des recycleries (Le Cercle des Objets).

Estimant que les acteurs privés (ménages, entreprises innovantes, opérateurs de l'économie sociale) ont un grand rôle à jouer et de nouveaux gisements de valeurs ajoutées à explorer dans ce domaine, le SMAV n'entend prendre en charge, ni régenter, l'ensemble des flux de matières valorisables du territoire.

Son rôle consiste à **miser sur l'exemplarité, pour susciter des vocations, en choisissant de développer quelques modèles porteurs de sens**, à mettre en relation les acteurs susceptibles de co-construire de nouvelles filières auto-organisées, à apporter son expertise dans le montage de projets innovants.

PROMOUVOIR LES INITIATIVES DÉMONSTRATRICES

- Le SMAV gère directement, sous la marque **Le Cercle des Objets**, deux recycleries implantées dans les quartiers Sud et Ouest d'Arras. Ces ateliers-boutiques récupèrent, en déchèteries ou directement auprès des particuliers, les objets qui peuvent être remis en circulation rapidement après rénovation, relooking ou réparation, dans leurs propres entrepôts : matériels électroménagers, mobilier, vaisselle, livres, jouets, bicyclettes [encadré ci-contre]...

- Un partenariat avec l'association d'insertion **Le Relais**, sous l'égide de Éco-TLC (éco-organisme), pour le recyclage des produits textiles en vêtement d'occasion ou en matériaux innovants pour l'isolation thermique des bâtiments, permet chaque année le captage à la source de 1 027 tonnes de matière et génère des emplois chez ce partenaire, qui se calculent selon sa propre formule : **"10 conteneurs du Relais posés, c'est un emploi créé sur l'ensemble de la filière"** [le territoire dispose actuellement de près de 180 bornes de collecte].

- Le SMAV soutient les initiatives de l'association **Down'up**, précurseur en France de l'habitat autonome pour les personnes en situation de handicap. Celle-ci s'appuie sur les nouvelles pratiques environnementales pour renouer les

relations sociales entre les personnes porteuses de la trisomie, résidant à l'îlot Bon-Secours à Arras et leur entourage. Elle anime notamment une filière de lombricompostage des déchets organiques collectés auprès du voisinage et dans les appartements de sa résidence.

Down'up et le SMAV expérimentent actuellement la mise en œuvre d'une filière de collecte sélective des bio-déchets, en porte à porte, à l'échelle du quartier, dans une perspective de création d'emploi et de contribution à l'économie circulaire.

- **En contact régulier avec plus de 350 entreprises et artisans sous contrat**, Le SMAV ne manque pas d'apporter, chaque fois qu'il le peut, son expertise pour la mise en œuvre de nouvelles solutions de valorisation des déchets en circuit court. Dernier projet initié en 2017 : la création d'une filière de recyclage du polystyrène entre l'APRA (entreprise adaptée) et la société **Fishcut**, transformateur de produits de la pêche en aliments congelés.

RENFORCER LES MOYENS DE COMMUNICATION

Si les outils de communication et de sensibilisation déployés ces dernières années ont largement contribué à l'obtention des résultats remarquables enregistrés en matière de tri (pages 14 à 18), le SMAV entend franchir un nouveau cap en développant les contenus d'information susceptibles d'entraîner l'émulation en termes de changements de comportements, en s'appuyant notamment sur les pratiques concrètes déjà mises en œuvre par le **service relation usagers**, avec l'ambition d'être reconnu comme un partenaire de confiance des ménages, dans le rôle de stimulateur des nouveaux modes de vie.

Une étude portant sur la stratégie de communication a été réalisée en 2017 et les nouveaux dispositifs seront progressivement déployés en 2018 et 2019.

LES RECYCLERIES À LA CONQUÊTE DU GRAND PUBLIC

Véritables démonstrateurs de l'économie circulaire, les **recycleries** génèrent des emplois de vendeurs, de réparateurs, favorisent l'embauche de personnels en voie d'insertion et partagent leurs savoir-faire avec la population, en organisant des ateliers et des animations...

Elles forment, dans tous les sens du terme, au fil du temps, une communauté du don et du réemploi, réunissant aujourd'hui plus de 6 000 membres (nombre d'abonnés à la page Facebook du Cercle des objets). Si la rentabilité de cette activité n'est pas l'objectif premier, les **recycleries** dégagent néanmoins un chiffre d'affaires annuel de 210 000 euros.



3^{ÈME} PARTIE

LA
COLLECTE
DES
DÉCHETS



Déployer des moyens de collecte DE PLUS EN PLUS SÉLECTIFS, EN APPORTANT DES SERVICES APPRÉCIÉS PAR LA POPULATION, POUR OPTIMISER LES FILIÈRES DE VALORISATION



L'EFFICACITÉ DES SERVICES ET LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE sont les conditions premières de la relation de confiance qui s'instaure entre les usagers et le SMAV, indispensable au maintien de l'état d'esprit coopératif qui caractérise les habitants du territoire et permet d'enregistrer chaque année des résultats pérennes en matière de tri (pages 20 et 21). Le SMAV a consacré 1,3 millions d'euros d'investissement en 2017 au développement, à la modernisation et à la maintenance de ses moyens de collecte.



702000 VISITEURS

C'est le nombre de particuliers et professionnels qui fréquentent chaque année les déchèteries, soit 400 visiteurs par heure d'ouverture.



11 PASSAGES PAR AN

C'est le nombre moyen de visites effectuées chaque année, en déchèteries, par un foyer du territoire.

(Source : enquête Audirep pour le SMAV, 2016)

90% DES HABITANTS DESSERVIS PAR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Le service de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers séparés est assuré par 85 collaborateurs (chauffeurs et ripeurs), encadrés par 5 managers de proximité et un responsable de service. Les équipes, réparties sur trois antennes logistiques implantées à Arras (68 personnes), Avesnes-le-Comte (8 personnes), Riencourt-les-Bapaume (9 personnes), disposent d'une flotte de 23 véhicules dont la moyenne d'âge n'excède pas 5 ans. Celle-ci sera néanmoins entièrement renouvelée dans les 3 ans qui viennent (page 19), pour entrer dans l'ère de la mobilité zéro carbone.

■ **Les ordures ménagères** sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire du SMAV, à l'exception de l'hyper centre d'Arras qui bénéficie de plusieurs collectes, justifiées par la densité de l'habitat et une activité commerciale soutenue. Les collectes, réalisées de 5h30 à 20h00, sont planifiées annuellement et communiquées par un calendrier détaillé, distribué à l'ensemble des habitants en début d'année.

■ **La collecte séparée des emballages et des papiers recyclables**, est réalisée toutes les semaines pour les communes urbaines, sur Arras et la première couronne, et tous les 15 jours pour les communes rurales. Dans ce cas, les règles de dotation des conteneurs sont revues à la hausse afin de permettre

aux particuliers de trier leurs déchets durant 14 jours, sans être gênés par la capacité des conteneurs.

■ **Dans certaines zones d'habitat historique denses**, notamment dans l'hyper centre ancien d'Arras, la collecte peut être assurée en sacs, pour les ordures ménagères comme pour les emballages ménagers. Si elle demeure confidentielle en termes de tonnage collecté, elle permet de répondre aux besoins des habitants occupant des logements qui ne permettent pas le stockage de conteneurs roulants et d'éviter, par la même occasion, l'encombrement excessif du domaine public par ceux-ci.

LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DÉPLOYÉE DE MANIÈRE CIBLÉE

Les Points d'Apport Volontaire (PAV) sont généralement constitués d'un ensemble d'au moins 3 colonnes enterrées destinées à la collecte séparée du verre, des papiers et emballages recyclables et des ordures ménagères résiduelles.

Conçue pour les espaces résidentiels à forte densité d'habitat (cœur de ville et quartiers de résidentiels collectifs périurbains), la collecte en points d'apport volontaire (PAV) est également la solution privilégiée pour l'équipement des nouvelles zones résidentielles, en milieu rural, qui répondent aux mêmes exigences ou visent les mêmes objectifs :

■ La sécurisation de la gestion des déchets, avec la suppression des locaux poubelles



© SMAV

Collecte en Point d'Apport Volontaire dans le quartier de la Citadelle à Arras.



92%
DE SATISFAITS

C'est le chiffre qui ressort de l'enquête réalisée auprès de la population, par Audirep en 2016, pour le compte du SMAV : 54% des personnes interrogées se disent *plutôt satisfaites* et 38% se disent *tout à fait satisfaites* de la collecte et du tri sélectif sur le territoire. Lorsque la question entre dans le détail, le service de ramassage enregistre un score de 96% de satisfait et l'ensemble des jugements sur les autres paramètres se situe au-dessus de 90% de satisfaction, à l'exception de la fréquence de collecte des points d'apport volontaires qui ne satisfait que... 79% des personnes interrogées. La question a été mise à l'étude en 2017 et devrait trouver des pistes d'amélioration en 2018.

- La diminution des nuisances sonores et visuelles.
- L'augmentation des capacités de stockage.
- L'accessibilité facilitée pour les personnes à mobilité réduite.

Cette méthode de collecte concerne actuellement 10% de la population du territoire, desservie par 230 points d'apport.

320 000 euros ont été investis, en 2017, pour l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères d'une capacité de 32 tonnes, équipé d'une grue, spécialement affecté à la collecte des colonnes enterrées. La charge utile exceptionnelle de ce nouveau véhicule permettra de réduire le nombre de rotations, tandis que sa motorisation biodiesel renforcera encore l'impact positif sur l'environnement.

LES COLONNES À VERRE HARMONISÉES SUR 100% DU TERRITOIRE

90 000 euros ont été investis en 2017 pour réorganiser et remettre aux normes le réseau de 95 colonnes d'apport volontaire du verre de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois.

6 095 tonnes de verre ont été collectées en 2017, sur les 800 points de collecte du SMAV. Un chiffre qui devrait connaître logiquement une croissance de 10 à 12 % en 2018, si les nouvelles colonnes se montrent aussi attractives que les implantations historiques, dont l'origine remonte aux années 80.

LE RÉSEAU DES BORNES TEXTILES POURSUIT SA CROISSANCE

La collecte sélective des textiles, chaussures et linge de maison, réalisée au profit de l'association d'insertion *Le Relais* (page 13) et de quelques structures similaires, repose sur la mise en place de bornes d'apport volontaire, sur l'ensemble du territoire et dans toutes les déchèteries. Les 182 conteneurs actuellement opérationnels sur la voie publique (contre 167 en 2015) ont permis de récolter 1 027 tonnes de produits textiles en 2017, dont 369 tonnes récoltées dans les déchèteries, enregistrant une croissance globale de 5,3% sur un an.

LES DÉCHÈTERIES EN FER DE LANCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les déchèteries sont devenues des équipements incontournables de la collecte et du tri par apport volontaire, particulièrement appréciée par les usagers (chiffres ci-contre).

Ces installations sont désormais classées et leurs conditions d'exploitation, encadrées par une réglementation de plus en plus exigeante, n'ont cessé de progresser en terme de qualité de service et de sécurité pour les usagers, les opérateurs et l'environnement.

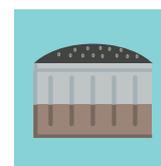
Le SMAV poursuit, depuis 2009, un ambitieux programme de redéploiement, de modernisation et de mise aux normes de son réseau de déchèteries, pour améliorer encore le service rendu et pour anticiper

[Suite page 18]

3^{ÈME} PARTIE : LA COLLECTE DES DÉCHETS A. L'ORGANISATION

POPULATION DESSERVIE PAR LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE

	Collecte en porte-à-porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
2017		230 POINTS
Ménages	148 790 habitants desservis	16 789 habitants desservis
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	408 contrats professionnels	
2016		230 POINTS
Ménages	147 993 habitants desservis	16 789 habitants desservis
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	350 contrats professionnels	



1100 LITRES

C'est le volume de déchets hebdomadaire produit à partir duquel les professionnels doivent souscrire un contrat spécifique pour la collecte et le traitement des déchets industriels banaux (encadré page 18).

ÉQUIPEMENTS AFFECTÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

CONTENANTS	Verre	Verre	Emballages et papiers-cartons recyclables	Ordures ménagères résiduelles	Textile	Gravats, remblais	Déchets végétaux	Bois	Encombrants	Autres déchets
Nombre de contenants	800	230			182	139 bennes				
Type de contenant	Colonnes conteneurs	Points d'apport volontaire Colonnes enterrées			Bornes Conteneurs	Réseau de 15 déchèteries (particuliers)				
Ratio par habitant	1 pour 207	1 pour 72 dans les secteurs concernés			1 pour 909	1 déchèterie pour 11 000				
Tonnage collecté ménagers	5 890 T	751 T	3 591 T	889 T	14 008 T	12 799 T	4 471 T	5 420 T	7 752 T	
Tonnage collecté non ménagers	911 T	116 T	995 T	138 T	2 167 T	1 980 T	692 T	838 T	1 200 T	
TOTAL TONNAGE COLLECTÉ	6 801 T	867 T	4 586 T	1 027 T	16 175 T	14 779 T	5 163 T	6 258 T	8 952 T	

* Voir calcul de répartition entre les ménages et les professionnels assimilés aux particuliers, page 21.

ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

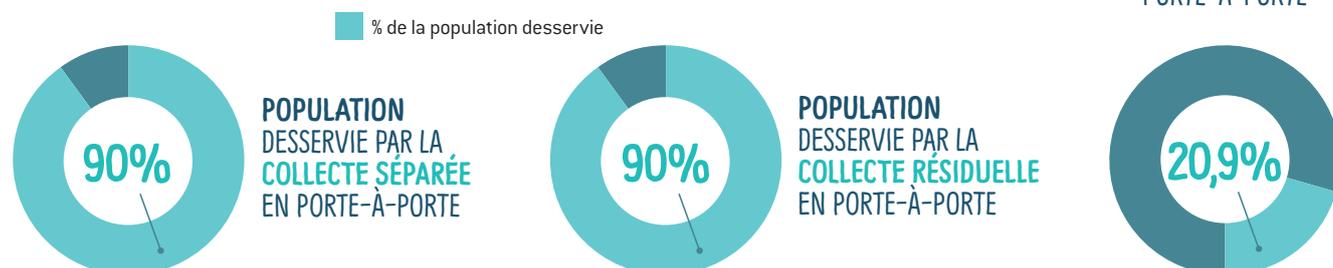
TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers cartons recyclables
Population desservie	148 790 habitants	148 790 habitants
Tonnages annuels	35 036 T*	9 254 T*
Distances parcourues pour la collecte	260 902 km/an	108 850 km/an
Couleur du bac concerné	Couvercle gris	Couvercle jaune
Collecte séparative proposée		

* Données brutes non corrigées des volumes de déchets assimilés produits par les professionnels.



PART DE LA COLLECTE SÉPARÉE DANS LE TONNAGE GLOBAL COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE



408 CONTRATS PROFESSIONNELS

Au-delà de ses missions réglementaires, le SMAV propose également ses services aux acteurs professionnels (dépassant un volume de déchets de 1 100 litres hebdomadaires), qui souhaitent lui confier la collecte et le traitement des déchets industriels banals (DIB : papiers, cartons, emballages et déchets résiduels assimilables à des déchets ménagers)

Il s'agit d'un service "à la carte", permettant essentiellement aux commerçants et artisans de se faire reprendre leurs déchets d'activités dans le cadre du service public. Le SMAV a ainsi rempli 408 contrats en 2017, mobilisant par une équipe de collecte spécifique de 9 personnes, encadrée par un responsable de service, pour la collecte de 4378 tonnes de DIB, générant une recette de 297 505 euros (en croissance de 11% sur 2 ans).

4 DÉCHÈTERIES ACCESSIBLES AUX PROFESSIONNELS

Les professionnels peuvent également utiliser les services de trois déchèteries grand public, à Aubigny-en-Artois, Bapaume et Rivière et disposent, depuis 2016, d'une déchèterie exclusivement dédiée à leurs matériaux, sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

L'accès à ce service suppose la signature d'un contrat : deux types de forfait, pour l'accès à une ou quatre déchèteries, couplés à une tarification en fonction du nombre de passages par an (1 passage équivalent à un volume de 2 m³). Le prix des forfaits s'étage de 490 à 990 euros.

Pour les professionnels n'ayant pas souscrit de contrat, un forfait de 50 euros par passage est appliqué. En 2017, 207 passages ont été facturés



La déchèterie d'Achicourt.

l'émergence de nouvelles des nouvelles filières de l'économie circulaire.

En 2017, d'importants travaux ont été entrepris pour l'aménagement de la déchèterie de Croisilles, réalisée en grande partie en régie et 233 000 euros ont été investis dans le remplacement de 42 bennes devenues obsolètes sur l'ensemble du parc.

La plupart des déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche matin (jusqu'à 17h30 l'hiver et 19h00 l'été).

Les déchèteries sont réparties sur le territoire de manière à garantir l'accès de tous les habitants à ce service, à moins de 15 minutes de leur domicile (cartographie page 6).

COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

	2015	2016	2017
Végétaux	15 941,00 T	15 539,51 T	14 779,40 T
Gravats	17 001,00 T	15 704,82 T	16 174,93 T
Bois	6 577,00 T	5 891,50 T	5 162,26 T
Encombrants	6 398,00 T	6 292,64 T	6 258,44 T
Ferraille	1 853,00 T	2 061,34 T	2 029,62 T
Déchets d'éléments d'ameublement		436,33 T	2 250,28 T
Déchets électroniques et électriques	1 467,00 T	1 687,79 T	1 567,40 T
Cartons	1 349,00 T	1 288,90 T	1 327,34 T
Plâtre	1 236,00 T	1 229,22 T	1 186,42 T
Déchets diffus spécifiques	327,00 T	397,29 T	420,71 T
Huile de vidange	72,00 T	80,55 T	74,07 T
Batteries	29,00 T		
Piles	9,00 T	7,89 T	12,62 T
Huile végétale	11,80 T	10,79 T	12,17 T
Cartouches	9,00 T	6,36 T	4,07 T
Néons / Tubes / Ampoules	4,40 T	2,88 T	4,77 T
Polystyrène	12,00 T	13,59 T	17,48 T
Nespresso	4,00 T	5,19 T	4,55 T
Radiographies	0,80 T	1,93 T	1,53 T
Pneus		54,58 T	49,38 T
TONNAGE TOTAL	52 301,00 T	50 712,52 T	51 327,44 T
TONNAGE HORS GRAVATS	35 300,00 T	35 008,18 T	35 152,51 T
MATIÈRES VALORISÉES	26 575,00 T	28 263,77 T	28 423,97 T
TAUX DE VALORISATION HORS GRAVATS	75,28 %	80,73 %	80,86 %

* Données brutes non corrigées des volumes de déchets assimilés produits par les professionnels.



La déchèterie de Croisilles.

Des moyens de collecte TOUJOURS PLUS QUALITATIFS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



LE SMAV NE PRÉVOIT PAS, À COURT TERME, DE GRANDES MODIFICATIONS DANS L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS sur les territoires intercommunaux associés au sein du syndicat mixte, hors reprise en régie directe, début 2018, du service de collecte séparée sur 78 communes de l'Ouest du territoire. Il focalise actuellement ses efforts sur la performance économique et environnementale des équipements, des matériels et des équipes (page 31), pour généraliser le niveau d'exigence du service à l'ensemble des composantes du territoire (notamment au niveau des déchèteries).

ÉVOLUTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE

A moyen terme, la réduction des fréquences de collecte en porte à porte, pourrait accompagner le mouvement de fond de réduction des déchets à la source.

Cette solution peut également être envisagée comme un accélérateur de tendance, plus performant encore que la redevance incitative, qui n'est pas sans poser de problème en termes de réactivation des comportements indésirables.

ÉVOLUTION DES MOYENS DE COLLECTE

L'année 2018 marquera le début du programme d'investissement massif destiné au remplacement de la flotte de véhicules de collecte, fonctionnant actuellement au diesel, par des camions bennes fonctionnant au GNV [gaz naturel pour véhicules]. 5,3 millions d'euros seront consacrés à ce projet qui sera réalisé à 100% en moins de quatre ans.

La modernisation et le redéploiement des déchèteries se poursuivra en 2018,

avec le remplacement de la déchèterie de Bertincourt, l'amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de celle de Marœuil et le lancement d'une étude visant à déplacer celle d'Avesnes-le-Comte.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Dès janvier 2018, le SMAV a repris en régie directe, la collecte séparée des emballages ménagers, sur les 78 communes situées à l'Ouest du territoire, confiée à Veolia jusqu'en 2017. Le périmètre d'opération de la collecte séparée en régie directe couvre désormais 100% du territoire des trois intercommunalités associées au sein du SMAV ⁽¹⁾.

À moyen terme, la recherche de nouvelles synergies avec des territoires voisins n'est pas à exclure. Dans le contexte d'une réduction prévisible des volumes de déchets à traiter, un redéploiement des moyens "économisés" permettrait d'optimiser les équipements logistiques et les installations de traitement.

[1] À l'exception des 9 communes affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord (cartographie page 6).

3.B. LE BILAN DE LA COLLECTE

Le Centre de tri
des emballages
ménagers recyclables
sur l'Écopôle de Saint-
Laurent-Blangy.

© SMAV

Des résultats remarquables QUI SITUENT LE SMAV DANS LE PELOTON DE TÊTE DES TERRITOIRES ÉCONOMES EN PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



187 kg

C'est le poids moyen des ordures ménagères résiduelles, produites par an et par habitant, et terminant dans les bacs ou conteneurs d'apport volontaire gris, soit 512 grammes par habitant et par jour (contre 578 g en moyenne au plan national). Un résultat qui surpasse de 11,42% la moyenne nationale.

LES HABITANTS DU TERRITOIRE AFFICHENT UNE PRODUCTION DE DÉCHETS, TOUTES FORMES DE COLLECTES CONFONDUES (HORS GRAVATS ET DÉBLAIS), SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE : 465 kg par habitant et par an, sur le périmètre du SMAV, contre 424 kg, au plan national⁽¹⁾.

Cette performance, a priori modeste, en cache une autre plus essentielle : ils sont surtout des champions du tri, avec un taux de 60 % de déchets orientés vers les collectes séparées (collectes des emballages, collecteurs de verres et textiles et déchèteries), contre un taux de 50 % au plan national.

Il en résulte une production d'ordures ménagères résiduelles (bacs et conteneurs d'apport volontaire gris) représentant 40,29 % du total des déchets collectés, inférieure à la moyenne nationale située à 49,70%.

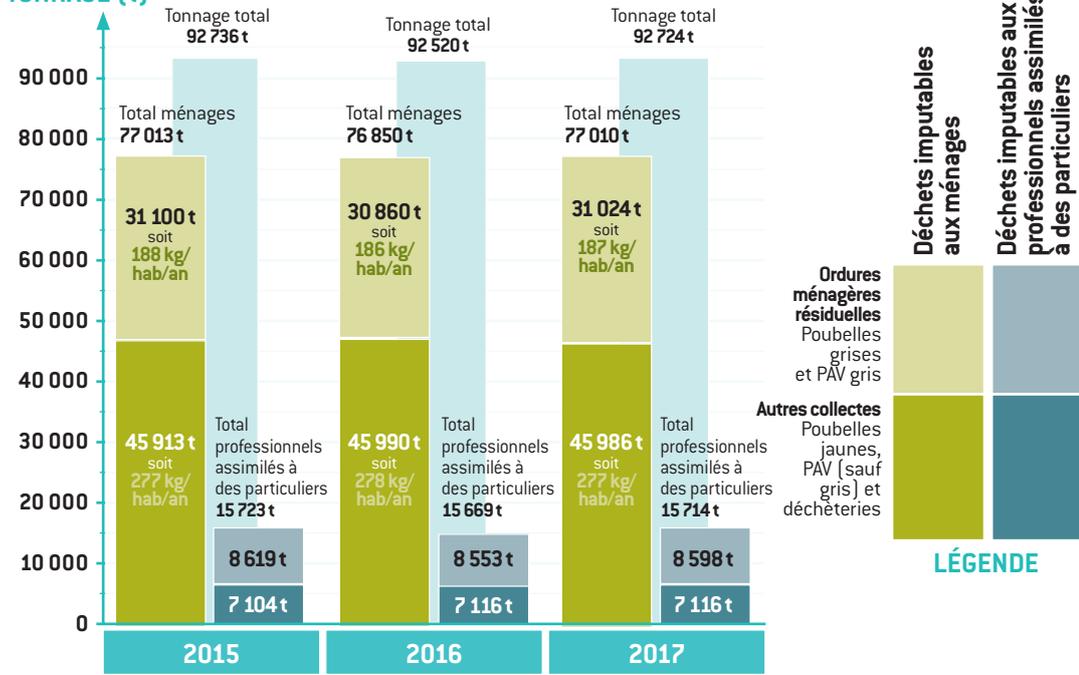
Un taux qui permet, en volume, de passer sous la moyenne nationale de production d'ordures ménagères résiduelles : 187 kg par habitant et par an sur le périmètre du SMAV, contre 211 kg pour la moyenne du pays.⁽¹⁾

(1) Source : Ademe. Chiffres-clés. Décembre 2017 (en données corrigées des volumes de déchets assimilés produits par les professionnels, selon les taux de répartition de l'Ademe). Définition et détail des calculs page suivante.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS IMPUTABLES AUX MÉNAGES ET IMPUTABLES AUX PROFESSIONNELS

(Hors gravats et remblais)

TONNAGE (t)



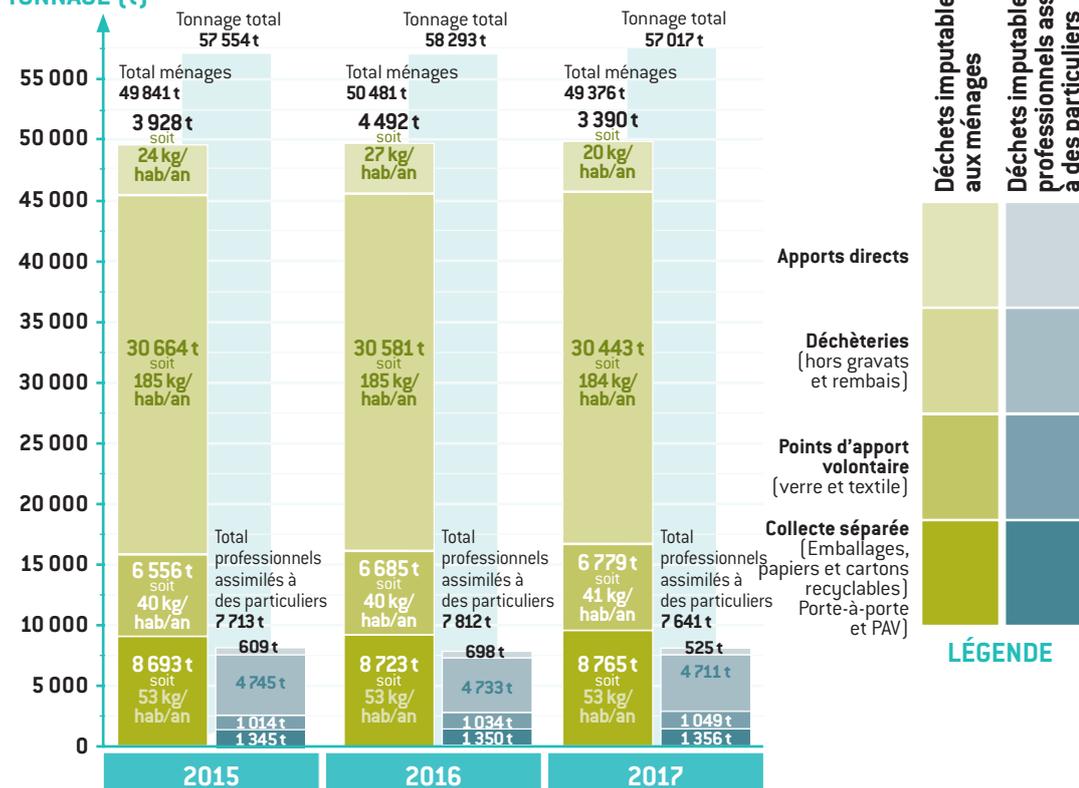
DÉFINITIONS

Les déchets ménagers (imputables exclusivement aux ménages) sont l'ensemble des déchets produits au quotidien par les ménages, incluant les ordures ménagères résiduelles (bac gris), les contenus de collecte séparée (bac jaune), les apports volontaires (colonnes verre, contenants textile, bornes PAV jaunes) et les apports en déchèterie (hors déblais et gravats).

Ils ne prennent pas en compte les volumes des collectes réalisées dans le cadre des contrats spécifiques passés avec les professionnels (qui produisent plus de 1100 litres hebdomadaires) et ne doivent pas inclure les volumes de déchets assimilés produits par les professionnels assimilés à des particuliers, collectés en même temps que les déchets des ménages (professionnels en-deçà du seuil de 1100 litres hebdomadaires).

DÉTAIL DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS SÉPARÉMENT (Hors gravats et remblais)

TONNAGE (t)



Pour calculer la répartition des déchets ménagers produits par les ménages, d'une part, et par les professionnels assimilés à des particuliers d'autre part, l'Ademe propose d'appliquer des taux théoriques moyens de déchets assimilés, à déduire du volume global de déchets (lorsqu'il n'existe pas de moyen de les différencier autrement) :

- 21,7 % des ordures ménagères résiduelles (bacs gris) sont des déchets de professionnels assimilés à des particuliers (78,3% provenant des ménages).
- 13,4 % des déchets contenus dans les autres modes de collecte sont des déchets de professionnels assimilés à des particuliers (86,6% provenant des ménages).

Les chiffres utilisés pour le bilan de la collecte des déchets, correspondent ici aux chiffres retraités selon les taux théoriques communiqués par l'Ademe (tableau page 28).



4^{ÈME} PARTIE

LE
TRAITEMENT
DES
DÉCHETS



Le centre de Sélection
pour le Recyclage
des Ordures Ménagères
(Sélectrom),
sur l'Écopôle
de Saint-Laurent-Blangy.

Des infrastructures de traitement ORGANISÉES DANS LA CONTINUITÉ DES FLUX DE COLLECTE, POUR UNE MAÎTRISE TOTALE DE LA CHAÎNE DE VALORISATION



LA STRATÉGIE D'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS, choisie par le SMAV, consiste à affecter à chacun des flux de collecte, une unité de traitement distincte et spécialisée, pour apporter une lisibilité optimale aux différentes filières de production et de recyclage mises en œuvre (représentation graphique page 9), en facilitant, par la même occasion, leur compréhension par les usagers.

Du point de vue technique, ce modèle pragmatique présente le double intérêt d'offrir une meilleure traçabilité des intrants, en évitant les enchevêtrements de flux, et de dégager une mesure des performances de valorisation pour chacun des flux de collecte.

L'approche par filière se révélera encore d'un grand intérêt à l'occasion de la mise en place de la collecte séparée des déchets ménagers fermentescibles, programmée par le législateur en 2025, en permettant de différencier les déchets organiques effectivement isolés par la collecte séparée, de ceux qui continueront à être mélangés aux ordures ménagères résiduelles. Le taux d'efficacité de cette collecte étant de l'ordre de 40% à ses débuts, les derniers choix technologiques effectués par le SMAV, permettront néanmoins d'isoler et de valoriser les 60% restant, en s'appuyant sur le *centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (Sélectrom)*, mis en service fin 2017.

LE CENTRE DE SÉLECTION POUR LE RECYCLAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES (SÉLECTROM)

L'année 2017 a été marquée par l'achèvement des travaux d'une nouvelle unité de traitement des déchets issus de la collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs et PAV gris), installée sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

Baptisé *Sélectrom*, cet outil industriel permettra, dès 2018, de séparer les différentes matières mélangées par les usagers dans le flux d'ordures ménagères résiduelles, en les isolant par opérations successives, selon des procédés mécaniques (tri granulométrique, déferrailage, tri balistique...) et biologiques (pré-fermentation aérobie, stabilisation, hygiénisation de la matière organique...), pour en extraire principalement :

- **de la matière organique** (35% des contenus environ), allant au delà des exigences de la norme NFU 44 051, permettant de produire en aval un amendement organique destiné à une utilisation en agriculture, espaces verts et aménagements paysagers ou une matière propice à la valorisation énergétique par méthanisation (page 25)
- **des produits combustibles** (35% des contenus environ) : petits morceaux de films plastiques, à

haut pouvoir calorifique (PCI) qui iront alimenter des filières de valorisation énergétique (incinération principalement, cimenteries, chaufferies industrielles...).

- **des métaux ferreux**, orientés vers leurs filières de recyclage respectives.
- **des refus de traitement non valorisables** : matériaux inertes éliminés en installation de stockage.

Jusque fin 2017, 56 % des ordures ménagères résiduelles étaient acheminées vers l'unité de valorisation énergétique de Saint-Saulve, le reste étant traité sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de COVED, à Nurlu, conçue pour un stockage de déchets couplé à une valorisation énergétique.

2018 marquera le franchissement d'un nouveau cap dans la performance de sélection des déchets, pour se rapprocher toujours plus de l'objectif **zéro enfouissement**.

Le fonctionnement du *Sélectrom* sera assuré par Suez (détail page suivante).



11
MILLIONS
D'EUROS

C'est le montant de l'investissement réalisé pour la construction du nouveau centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (Sélectrom), implanté sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy.

Le SMAV a choisi de faire porter le projet par un groupement d'entreprises, composé de SUEZ, VINCI Environnement et A3 Architectes, chargé de la conception, de la construction et de l'exploitation de cette unité pendant 5 ans, moyennant une rétribution fixée à 44 euros par tonne de matière traitée, correspondant au montant des charges restant à couvrir après commercialisation des matières recyclables ou valorisables (coût final de traitement).

Dotée d'une capacité de 35 000 tonnes par an, la nouvelle unité permettra d'affiner le tri pour alimenter les différentes filières de valorisation des ordures ménagères (lire ci-contre).

LE CENTRE DE VALORISATION MULTI-FILIÈRES (CVM)

Implanté sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, dans un bâtiment de construction récente (2016), le CVM réceptionne essentiellement les encombrants en provenance des déchèteries et une part des ordures ménagères, en intermence avec le *Sélectrom* (graphique page 9).

Après pesage, contrôle et séparation des déchets mélangés, les matières sont expédiées vers les opérateurs des filières de recyclage (69% des tonnages traités), vers l'usine de valorisation énergétique par incinération de Saint-Saulve, ou vers le centre d'enfouissement technique de Nurlu. Le CVM emploie 2 conducteurs d'engins et 2 conducteurs poids lourds, sous la responsabilité d'un manager d'équipe, rattaché au directeur du service CVM et compostage.

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Implanté sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, dans un bâtiment construit en 2006, le centre de tri est destinataire du contenu de la collecte séparée des emballages recyclables (bacs et PAV jaunes) et traite annuellement 8 636 tonnes⁽¹⁾ de matériaux : papiers, canettes, aérosols, boîtes de conserve métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique.

Il reçoit les déchets d'emballage en provenance de l'ensemble du territoire, à l'exception de ceux collectés par l'entreprise *Veolia* (1 485 tonnes en 2017), pour le compte du SMAV, sur 78 communes situées à l'Ouest du territoire, destinés au centre de tri d'Amiens également géré par *Veolia* (contrat repris en régie directe par le SMAV, à partir de 2018. Cartographie page 6).

Le centre de tri réceptionne également une partie des gros cartons collectés dans les déchèteries ou en porte à porte chez les professionnels, sur l'ensemble du périmètre du SMAV.

À l'issue des opérations de tri, 79 % des apports, effectivement recyclables en nouveaux matériaux, sont conditionnés en balles, pour être expédiés et valorisés, en suivant des filières distinctes selon leur nature.

La part prépondérante des produits issus de la valorisation du centre de tri est constituée par les Journaux Revues et Magazines (JRM) qui représentent à eux seuls près de 37% des expéditions. Vient ensuite le gros de magasin, composé essentiellement de papiers cartons mêlés d'origine, dont le niveau de qualité de tri requis est inférieur à celui des imprimés.

La part des plastiques (PEHD, PET blanc et couleur), qui constitue un gros volume de nos poubelles de tri, ne représente au final, en tonnage, qu'environ 10 % des expéditions. On retrouve également, parmi les déchets d'emballages, 4,5% de métaux ferreux et non ferreux qui peuvent être recyclés.

Le centre de tri emploie 25 salariés, sous la responsabilité d'un manager d'équipe et d'un responsable de service.

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

Située à Tilloy-lès-Mofflaines, non loin des installations de l'écopôle, la plateforme reçoit exclusivement des déchets végétaux, issus de l'entretien des jardins et des espaces verts (tondes de gazon, feuillages, branchages...), en provenance des déchèteries fixes et mobiles (80 % des apports), des services techniques espaces verts des communes, des entreprises d'espaces verts, et des centres d'aide par le travail répartis sur l'ensemble du territoire du SMAV (20% des apports).

La quantité de déchets végétaux réceptionnée sur le site, en 2017, s'élève à 14 779 tonnes en provenance des déchèteries et 3 643 tonnes en apports directs (contrats entreprises, associations et services aux communes).

La transformation des déchets végétaux en compost (engrais naturel), sur ce site, fait appel à un procédé de traitement dit de "compostage en ventilation forcée pilotée", qui comprend un certain nombre d'opérations successives : réception et contrôle de la conformité ; broyage et mélange ; fermentation intensive en casiers pendant 4 semaines, pilotée par un logiciel de régulation de température ; fermentation en andins pendant 8 semaines ; retournements ; criblage.

À l'issue du process, le compost fait l'objet d'une analyse qualité, par lot de commercialisation, conformément à la norme NFU 44-001 relative aux amendements organiques. Une fiche technique attestant de la conformité, est délivrée à chacun des clients. Tous les lots analysés en 2017 se sont révélés conformes.

La commercialisation est assurée en vente directe par le SMAV, auprès d'une clientèle composée majoritairement d'agriculteurs. L'épandage de ce compost, à raison de 15 tonnes par hectare en moyenne, a permis l'amendement d'environ 547 hectares de terres agricoles, en 2017.

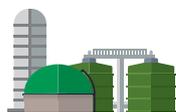
[1] Hors apports traités pour le compte de la Communauté de Communes Osartis Marquion (contrat achevé en 2017)

Un engagement renforcé DANS L'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES DE VALORISATION DES MATÉRIAUX ET DES RESSOURCES EN BIOMASSE



OUTRE LA MONTÉE EN CHARGE D'EXPLOITATION DU SÉLECTROM (page 23), l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre de deux projets territoriaux d'envergure, entrepris sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, avec des répercussions attendues sur l'ensemble du périmètre d'activité : la construction d'un Technocentre régional de la méthanisation et l'élaboration du tout premier Contrat de transition écologique (CTE), passé entre l'État et une intercommunalité. Deux projets majeurs, dans lesquels le SMAV s'est engagé avec force, pour défricher de nouveaux horizons de l'économie circulaire.

4 FONCTIONS RÉUNIES AU SEIN D'EURAMÉTHA



UNE UNITÉ DE
BIO-MÉTHANISATION
À L'ÉCHELLE PRODUCTIVE



UNE PLATEFORME
D'ESSAIS, DE RECHERCHE
ET DÉVELOPPEMENT



UN LABORATOIRE
D'ANALYSE



DES ESPACES DE
CO-WORKING
ET DE FORMATION

PARTENAIRE DE L'INNOVATION AU SEIN DU TECHNOCENTRE RÉGIONAL DE LA MÉTHANISATION (EURAMÉTHA)

La Communauté Urbaine d'Arras s'est associée aux entreprises *Veolia* et *Engie*, deux acteurs d'envergure internationale dans la gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables, et s'est appuyée sur le SMAV, en tant qu'acteur de proximité innovant, fédérateur de trois territoires, pour répondre à l'appel à projet de la Région Hauts-de-France, lancé en vue de l'implantation d'un Technocentre de la méthanisation.

Sortie gagnante de la compétition, l'agglomération arrageoise aura pour mission de concrétiser les objectifs de rev3 dans le domaine de la méthanisation : devenir la région leader en Europe de la production de bio-méthane injecté.

Le SMAV entend notamment mettre à profit cet équipement de recherche et de production, pour développer une solution de valorisation par méthanisation des bio-déchets extraits du contenu des ordures ménagères (ne pouvant actuellement faire l'objet de mélange avec les autres sources de biomasse).

EXPLOITER LES LEVIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'implication du SMAV dans le volet économie circulaire du Contrat de transition écologique (CTE), signé EN 2018, entre l'État et la Communauté Urbaine d'Arras, a permis d'inscrire un certain nombre d'opérations méritant un coup d'accélérateur de la part des services et agences de l'État. Parmi les projets réalisables à court terme (horizon trois ans du contrat) :

- Le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie industrielle (centrale énergétique), alimentée par les combustibles solides de récupération (CSR), des matériaux secs et propres, produits à partir de déchets n'ayant pu être triés et recyclés. Les déchets utilisés pour fabriquer des CSR sont des refus de déchets industriels banals (DIB), de déchets de chantiers et d'encombrants de déchèteries, composés principalement de bois, plastiques, papiers, cartons.
- La réalisation d'une étude globale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés destinée à cartographier précisément les types et volumes de déchets produits sur le territoire. Les résultats de cette étude déboucheront sur l'expérimentation de nouvelles solutions de tri, chez les particuliers, en entreprise, dans l'espace public, pour préparer l'approvisionnement des nouvelles filières énergétiques : biogaz et chaufferie fonctionnant au CSR.
- L'expérimentation d'ateliers de réparation ou d'espaces de réemploi dans les déchèteries.
- La réalisation d'une étude de faisabilité, dans la perspective de création d'une banque de matériaux, destinée aux ménages comme aux entreprises.
- La mise en œuvre d'un système de retour à la consigne, pour un certain nombre de matériaux expérimentaux.
- Le déploiement de l'action Réparer'acteurs, destinée à apporter une visibilité renforcée aux acteurs de la réparation (artisans, associations, entreprises de l'ESS...).

4.B.
LE BILAN
DU TRAITEMENT
DES DÉCHETS



© SMAV

Un taux global de valorisation exceptionnel, APPELÉ À PROGRESSER ENCORE SIGNIFICATIVEMENT AVEC LA MONTÉE EN CHARGE DU SÉLECTROM



81,23 %
DES DÉCHETS
VALORISÉS

Sur 92 724 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées (ensemble des collectes hors remblais et gravats et hors contrats professionnels spécifiques), 74 279 tonnes ont été valorisées sous forme de matière ou de production énergétique, à l'issue des opérations de traitement réalisées sur les installations du SMAV (y compris valorisation des ordures ménagères), soit un **taux effectif** global de 80,11 %. Les 19,89 % restant partant en centre technique d'enfouissement (détail figurant sur le schéma page 9). Les méthodes de calcul de l'Ademe diffèrent légèrement et donnent un résultat que l'on pourrait qualifier de **taux apparent** de 81,23% (encadré page suivante).

L'ORGANISATION PRAGMATIQUE DES FILIÈRES DE TRAITEMENT mise en œuvre par le SMAV, permet d'atteindre des taux de valorisation remarquables, dans chacune des installations gérées, portant le taux global de valorisation, sous forme de matières ou de produits organiques, à 56,81 %⁽¹⁾ du total des tonnages collectés (hors valorisation énergétique par incinération).

Cette performance situe les territoires desservis par le SMAV nettement au dessus de la moyenne nationale (autour de 43 %⁽²⁾) et dépasse d'ores et déjà les objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, avec 3 ans d'avance (55% des déchets devant être valorisés en 2020).

Dès 2019, les territoires du SMAV auront également dépassé les objectifs fixés à 65% de valorisation pour 2025 (hors valorisation énergétique par incinération), avec 6 ans d'avance, grâce à la montée en charge de l'exploitation du Sélectrom.

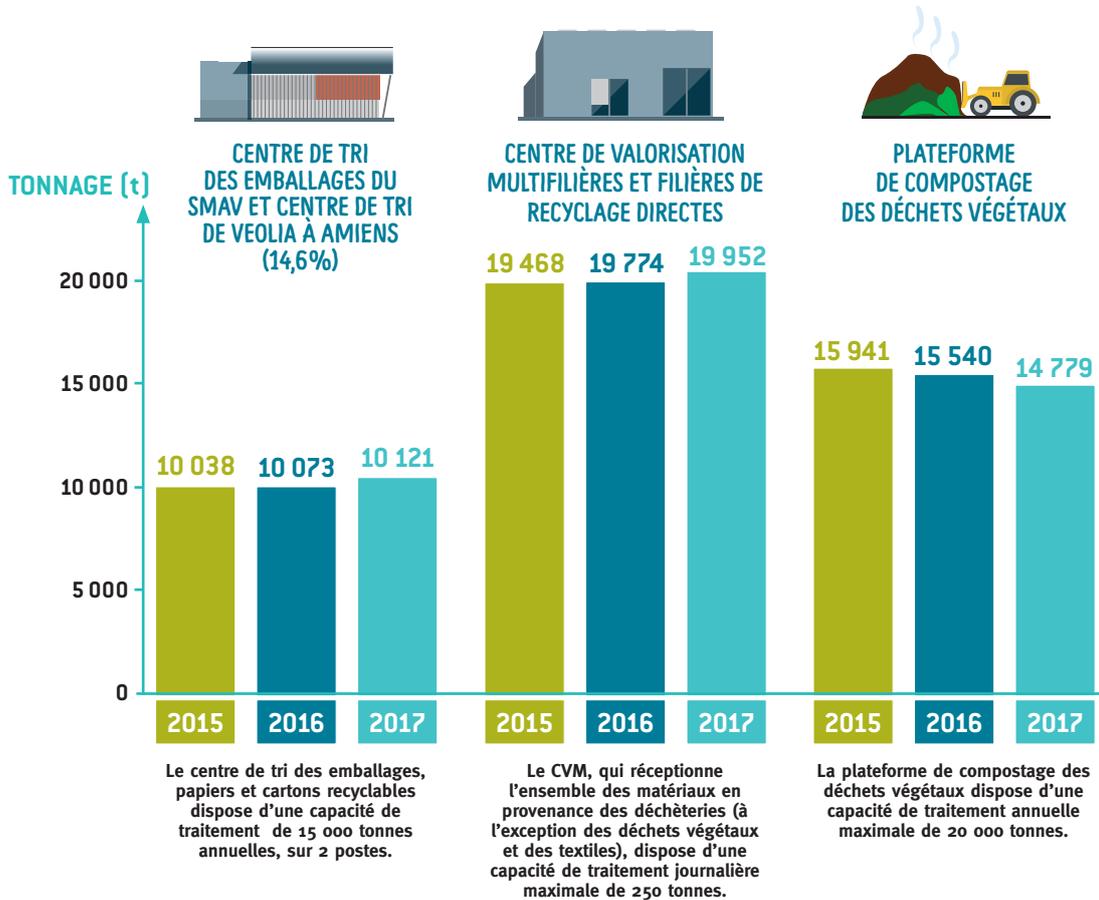
En ajoutant au taux de valorisation matière, le taux de valorisation énergétique par incinération des ordures ménagères (24,42 %⁽¹⁾), le territoire affiche un taux de valorisation global des déchets de 81,23 %⁽¹⁾, sensiblement supérieur à la moyenne nationale (autour de 75%).

Il en résulte un très faible taux de stockage en centre d'enfouissement technique, qui s'établit à 18,77 %⁽¹⁾, pour le périmètre d'activité du SMAV, contre 24%⁽¹⁾ au plan national. Un chiffre auquel il faudrait encore retrancher quelques points, considérant que le centre d'enfouissement technique choisi par le SMAV produit également de l'énergie (biogaz émanant du stockage des déchets).

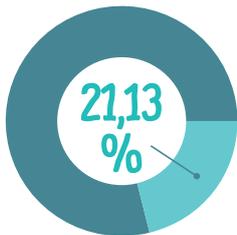
(1) Encadré page suivante

(2) Source : Ademe. Chiffres clés. 2017.

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS PAR LES INSTALLATIONS DE VALORISATION *



* Déchets ménagers et assimilés : hors contrats professionnels spécifiques, hors apports des communes, hors gravats et remblais.

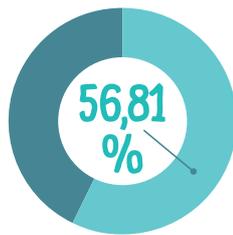


DE REFUS DE TRI

Les refus de tri sont la part des déchets qui ne correspondent pas à la filière de traitement vers laquelle ils ont été orientés (centre de tri, centre de valorisation multi-filières ou plateforme de compostage) et qui sont "mis de côté" à l'issue du processus de tri ou de compostage, pour être incinérés ou mis en décharge. Ils proviennent essentiellement d'un manque de rigueur de la part des usagers au moment d'effectuer "les bons gestes de tri", à la maison ou en déchèteries.

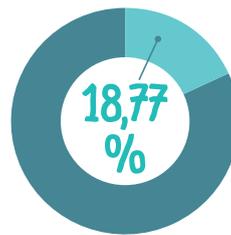
Les performances du SMAV sont appréciables au regard de la moyenne nationale qui affiche un taux de 37 %⁽¹⁾ de refus de tri.

(1) Source : Ademe. Chiffres-clés. Décembre 2017.



DE VALORISATION SOUS FORME DE MATIÈRE

Le **taux effectif** de déchets ménagers et assimilés, valorisés sous forme de matières destinées au recyclage, ressort à 40 % (en excluant les refus de tri). Si l'on prend en compte l'ensemble des tonnages entrant en installations de tri et de valorisation, considérés comme valorisés, au sens de l'Ademe, le **taux apparent** de valorisation ressort à 56,81 %, contre 43,50 % en moyenne nationale (encadré ci-contre).



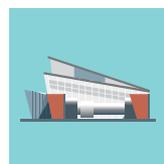
D'ENFOUSSEMENT EN CENTRE TECHNIQUE

Le **taux effectif** de déchets partant en centre technique d'enfouissement ressort à 19,89 % (en incluant les refus de tri). Si l'on déduit les refus de tri, considérés comme valorisés, au sens de l'Ademe, le **taux apparent** de valorisation ressort à 18,77 % contre moyenne nationale 24 % (encadré ci-contre).

CALCUL DES TAUX EFFECTIFS ET APPARENTS

Les taux de valorisation et d'enfouissement publiés pages 26 et 27 sont calculés selon la définition de l'Ademe, qui considère que l'ensemble des tonnages de collecte orientés vers des unités de tri (centre de tri, centre de valorisation multi-filières, compostage) sont des tonnages *par définition valorisés*, sans avoir à se préoccuper des refus de tri résultant des opérations de traitement, partant pour une petite part en enfouissement (Sources : Ademe. Chiffres-clés. Décembre 2017 ; Observatoire Sinoe)

Au niveau des installations gérées par le SMAV, les refus de tri destinés à l'enfouissement représentent 1 460 tonnes annuellement (sur 53 101 tonnes traitées). Si ces tonnages étaient déduits du taux de valorisation global, celui-ci s'établirait néanmoins à 80,11% et le taux d'enfouissement global se situerait à 19,89%. Ceci explique les légères différences de chiffres entre ceux qui figurent ici et ceux qui sont modélisés page 9. Dans le schéma page 9, les refus de tri partant en enfouissement sont considérés comme des matières non valorisées.



-43 %
D'ENFOUSSEMENT EN 7 ANS

D'année en année, les solutions de traitement mises en place par le SMAV, couplées aux efforts de la population en matière de tri, ont permis de réduire de 43 % le taux d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, depuis 2010 (année de référence de la loi de transition énergétique pour la croissance verte). Ce taux de réduction des enfouissements tendra vers les 100% à l'horizon des 5 à 6 prochaines années.

4^{ÈME} PARTIE : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
B. LE BILAN

RÉCAPITULATIF DES FLUX DE TRAITEMENT ET VALORISATION

Hors contrats pro spécifiques Hors contrat Usartis-Marquion Hors apport des communes Hors gravats et remblais	Tonnage global	Taux imputable aux déchets ménagers (ménages)*	Taux imputable aux déchets assimilés (professionnels)*	Tonnage imputable aux déchets ménagers (ménages)*	Tonnage imputable aux déchets assimilés (professionnels)*	Nombre d'habitants concernés	Ratio Kg par habitant et par an imputables aux ménages
Tonnage total des déchets ménagers et assimilés collectés	92 724			77 010	15 714	165 579	465
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES							
Tonnage total des ordures ménagères collectées	39 622	78,30 %	21,70 %	31 024	8 598	165 579	187
Tonnages partant en enfouissement	16 985	78,30 %	21,70 %	13 299	3 686	165 579	80
Tonnages valorisés en incinération (valorisation énergétique)	22 637	78,30 %	21,70 %	17 725	4 912	165 579	107
Tonnages valorisés en acier et alu à l'issue de l'incinération	660	78,30 %	21,70 %	517	143	165 579	3
DÉCHETS DESTINÉS AUX INSTALLATIONS DE TRI ET VALORISATION							
Tonnages destinés au centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy (emballages, papiers et cartons)	8 636	86,60 %	13,40 %	7 479	1 157	165 579	45
Tonnages destinés au centre de tri de Veolia à Amiens (emballages, papiers et cartons)	1 485	86,60 %	13,40 %	1 286	199	165 579	8
Tonnages destinés aux filières de valorisation directes (contenus des déchèteries hors gravats, végétaux et encombrants)	13 694	86,60 %	13,40 %	11 859	1 835	165 579	72
Tonnages destinés au centre de valorisation multifilières (encombrants)	6 258	86,60 %	13,40 %	5 419	839	165 579	33
Tonnages destinés à la plateforme de compostage des végétaux	14 779	86,60 %	13,40 %	12 799	1 980	165 579	77
Tonnages de verre expédiés en valorisation directe dans les verreries	6 801	86,60 %	13,40 %	5 890	911	165 579	36
Tonnages de textile expédiés en valorisation directe dans les associations	1 027	86,60 %	13,40 %	889	138	165 579	5
Total	52 680	86,60 %	13,40 %	45 621	7 059	165 579	276
DÉCHETS RÉCYCLÉS SOUS FORME DE MATIÈRE À L'ISSUE DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT ET VALORISATION							
Sortant du centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy	6 629	86,60 %	13,40 %	5 741	888	165 579	35
Sortant du centre de tri de Veolia à Amiens	1 279	86,60 %	13,40 %	1 108	171	165 579	7
Expédiés directement dans les filières de recyclage depuis les déchèteries	13 694						
Sortant du centre de valorisation multi-filières (part d'encombrants)	1 050	86,60 %	13,40 %	909	141	165 579	5
Sortant de la plateforme de compostage des végétaux	6 589	86,60 %	13,40 %	5 706	883	165 579	34
Dans les verreries	6 801	86,60 %	13,40 %	5 890	911	165 579	36
Dans le réseau de recyclage textile	1 027	86,60 %	13,40 %	889	138	165 579	5
Total	37 069	86,60 %	13,40 %	32 102	4 967	165 579	194
DÉCHETS PARTANT EN INCINÉRATION ET VALORISÉS SOUS FORME D'ÉNERGIE							
Sortant du centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy	1 133	86,60 %	13,40 %	981	152	165 579	6
Sortant des déchèteries (DDS)	421	86,60 %	13,40 %	365	56	165 579	2
Sortant du centre de valorisation multi-filières (part d'encombrants)	4 819	86,60 %	13,40 %	4 173	646	165 579	25
Sortant de la plateforme de compostage des végétaux	3 389	86,60 %	13,40 %	2 935	454	165 579	18
Total tonnages valorisés en incinération (valorisation énergétique)	9 762	86,60 %	13,40 %	8 454	1 308	165 579	51
DÉCHETS ET REFUS DE TRI PARTANT EN ENFOUISSEMENT							
Sortant du centre de tri du SMAV à Saint-Laurent-Blangy	875	86,60 %	13,40 %	758	117	165 579	5
Sortant du centre de tri de Veolia à Amiens	205	86,60 %	13,40 %	178	27	165 579	1
Sortant du centre de valorisation multi-filières (part d'encombrants)	380	86,60 %	13,40 %	329	51	165 579	2
Sortant du centre de sélection des ordures ménagères	16 985	78,30 %	21,70 %	13 299	3 686	165 579	80
Total tonnages partant en enfouissement	18 845			14 386	3 854	165 579	87

* Selon mode de répartition décrit page 21

DÉCHETS VALORISÉS EN MATÉRIAUX ET FORMES DE RECYCLAGE ET RÉEMPLOI*

	Tonnage	Forme de recyclage
MATÉRIAUX ISSUS DES CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES		
Gros cartons de magasins	2502,53	pâte à papier et carton
Emballages ménagers recyclables - Cartonnettes (EMR)	1 204,24	pâte à papier et carton
Journaux, revues, magazines (JMR)	2897,51	pâte à papier et carton
Acier	329,77	acier recyclé
Aluminium	17,2	aluminium recyclé
Polyéthylène Terephthalate (bouteilles plastiques semi-rigides) (PET+PETc)	573,88	paillettes ou granulés pour plastique recyclé (contenant plastiques, barquettes pour pots de fleurs, tuyaux ...) ou fibres polaires
Polyéthylène haute densité (bouteilles et bidons plastiques rigides) (PEHD)	207,74	paillettes ou granulés pour plastique recyclé
Emballages des liquides alimentaires (briques alimentaires) (ELA)	36,7	carton / lingots d'aluminium / plastiques
Films plastiques	44,2	valorisation matière
Total matériaux issus des centres de tri des emballages	7813,69	
MATÉRIAUX ISSUS DU CENTRE DE VALORISATION MULTI-FILIÈRES		
Bois en mélange	5611,58	panneau de particules, alimentation chaufferies
Encombrants	1220,38	matériaux bois et plastiques
Ferraille	2079,66	matière première (carrosseries, cannettes, boules de pétanque, boîtes de conserve...)
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	2250,28	valorisation matière ou énergétique
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	1557,39	valorisation matière du plastique et extraction des métaux
Cartons	1327,34	pâte à papier et carton
Plâtre	1235,90	plaques de placo-plâtre, plâtre en poudre
Autres	186,48	valorisation matière ou énergétique
Total matériaux issus du centre de valorisation multi-filières	15 469,01	
MATÉRIAUX ISSUS DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE		
Compost	14 779,40	amendement agricole
Total matériaux issus du centre de valorisation multi-filières	14 779,40	
AUTRES FORMES DE VALORISATIONS NON COMPTABILISÉES DANS LES FLUX ENTRANTS		
Cartons provenant des contrats spécifiques passés avec des professionnels	1 082,00	pâte à papier et carton
Acier et aluminium issus de l'incinération	659,79	métaux recyclés
Total matériaux issus du centre de valorisation multi-filières	1 981,19	

Quelques résidus de traitement encore valorisés

Les taux de valorisation, affichés page précédente, ne prennent pas en compte les **660 tonnes d'acier et d'aluminium** recueillies à l'issue des opérations d'incinération. La prise en compte de ces matières effectivement valorisées aurait pour effet de faire grimper d'un demi point le taux de valorisation global pour s'établir à 81,73% (moyenne nationale autour de 75%).

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS D'INCINÉRATION

La Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP) est modulée en fonction du niveau de performance énergétique de l'usine de traitement. Pour réduire de moitié le montant de la TGAP, la performance énergétique d'un site doit être supérieure à 0,6 pour un incinérateur construit avant fin 2008, et supérieure à 0,65 pour une unité construite après cette date. Cette réfaction de la taxe requiert le contrôle de la performance des installations, et impose aux exploitants d'UVE de concevoir un système de mesure fiable, inviolable et validé par un organisme agréé par l'Etat. Actuellement 82,74 % des tonnages sont traités dans une unité ayant une performance de 0,55, les tonnages restants (17,26 %) sont détournés suite à des phases de maintenance préventive ou curative dans des unités ayant une performance énergétique supérieure à 0,65.

* Les légères différences de chiffres qui apparaissent entre ce tableau et le graphique page 9 proviennent des variations de stocks et des apports directs, non comptabilisés page 9.

5^{ÈME} PARTIE

LES IMPLICATIONS
SOCIÉTALES
ET LA
GOUVERNANCE



Prévenir les pollutions et réduire les nuisances, DEUX PRÉOCCUPATIONS MAJEURES, AU CŒUR DU SYSTÈME DE GESTION ET D'EXPLOITATION



PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES, le SMAV entend être exemplaire et démonstratif en matière de responsabilité sociale et environnementale, non seulement en réalisant les objectifs ambitieux qui lui sont fixés, mais également en développant concrètement les pratiques durables dans l'exercice quotidien de son métier.



1 257
TONNES
DE CO₂

C'est la masse de gaz à effet de serre (GES) que le SMAV fera économiser, chaque année, à la planète, en remplaçant sa flotte de véhicules diesel par des véhicules fonctionnant au biogaz, représentant une baisse de 100% des émissions de CO₂* pour les 30 camions concernés, d'ici 2022... Largement au-dessus des objectifs européens qui visent une réduction des émissions de GES pour les camions de 15% d'ici 2025 et 30% d'ici 2030.

*La combustion de biogaz produit elle aussi du CO₂, mais en termes de bilan carbone pour la planète, les spécialistes de l'écosystème considèrent que ce CO₂ a été préalablement "extraît" de l'atmosphère, par la croissance des végétaux transformés en bio-méthane. À la fin du cycle, il n'y a donc pas plus de CO₂ dans l'atmosphère qu'avant (contrairement au cycle des énergies fossiles, qui libère dans l'atmosphère du CO₂ autrefois enfoui sous terre, sans "compensations").

UN FRANCHISSEMENT DE CAP EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Ayant obtenu une première fois la certification ISO 14001 pour la performance environnementale de son organisation, le SMAV s'est engagé en 2017 dans une démarche de révision complète de son modèle de fonctionnement, qui débouchera, dès 2018, sur la mise en œuvre d'un système de management intégré (SMI), visant une triple certification. Cette démarche volontariste consiste à mettre en cohérence, de manière transversale, l'ensemble des moyens (humains et matériels) et des méthodes de travail (management et procédures) qui permettront de répondre aux objectifs les plus exigeants en termes d'impact environnemental des activités (certification ISO 14001), en termes de qualité de service rendu aux usagers, de performance et de respect des normes réglementaires (certification ISO 9001), ainsi qu'en termes de sécurité pour le personnel (certification OHSAS 18001).

DES INSTALLATIONS TOUJOURS PLUS EXIGEANTES

Les travaux les plus notoires réalisés en 2017, pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables des activités à la santé de l'homme et à l'environnement concernent la continuation du plan de redéploiement, de modernisation et de mise aux normes des déchèteries (page 16).

La construction du centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (*Sélectrom*), achevée en 2017 a également permis d'intégrer les dernières technologies de maîtrise des flux sensibles pour l'environnement et la santé : l'ensemble des bâtiments est équipé d'un système de captation et de traitement de

l'air (laveur et biofiltre), tandis que la sécurité des eaux est gérée par un système de collecte séparative des effluents assurant une parfaite maîtrise de la production et des rejets hydriques.

DES PERSPECTIVES SPECTACULAIRES

Le remplacement de la totalité de la flotte de véhicules de collecte fonctionnant actuellement au diesel par des camions bennes carburant au biogaz, programmé entre 2018 et 2021, aura mécaniquement pour effet, une réduction de 87% des émissions de gaz à effet de serre produits par l'ensemble du matériel roulant du SMAV.



628 982
LITRES
DE GAZOLE

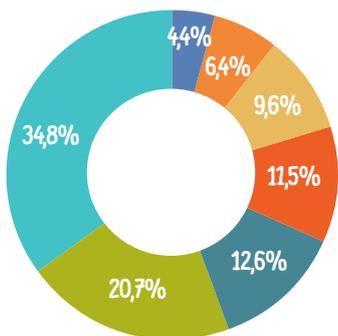
C'est la quantité de diesel consommée, chaque année, par les 36 véhicules de collecte et de logistique du SMAV, pour parcourir 909 659 km de tournées.

5.B.
L'IMPACT
SUR
L'EMPLOI



© SMAV

Le cap des 300 emplois GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SERA TRÈS RAPIDEMENT FRANCHI



RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON LES ACTIVITÉS DU SMAV

- Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire : 34,8%
- Collecte auprès des professionnels : 4,4%
- Déchèteries : 12,6%
- Traitement et valorisation : 20,7%
- Maintenance et entretien : 9,6%
- Sensibilisation et communication⁽¹⁾ : 6,4%
- Direction et services supports : 11,5%

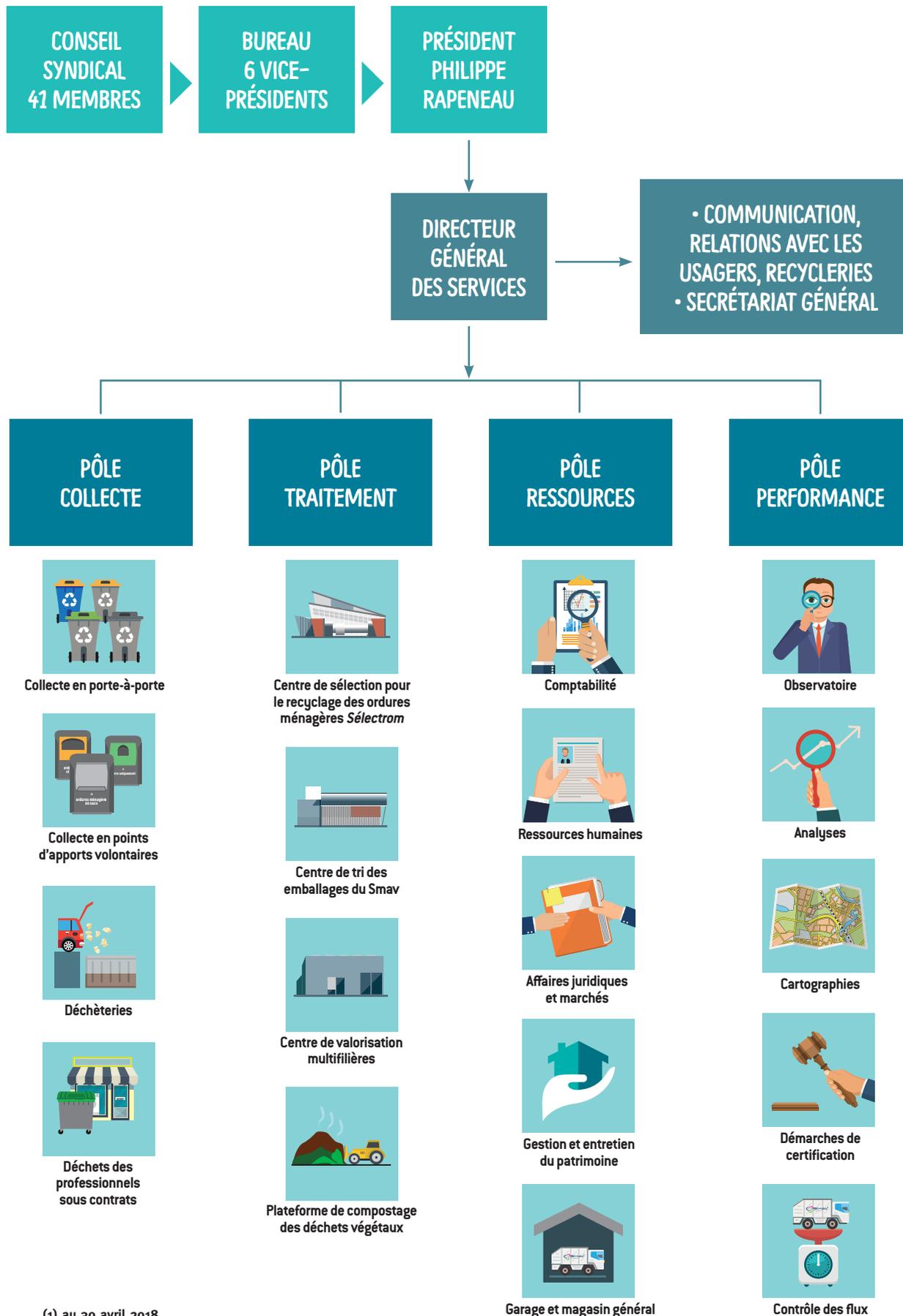
(1) Y compris personnel des 2 recycleries (Cercle des Objets)

LE SMAV EMPLOYAIT 270 SALARIÉS* ET 16 PERSONNES EN INSERTION AU 31 DÉCEMBRE 2017. En 2018, le renforcement des équipes de prévention (sensibilisation des particuliers) et la reprise en régie directe du service de collecte séparée et de traitement des emballages recyclables, confié à Veolia jusqu'en 2017, sur 78 communes situées à l'Ouest du territoire, portera le nombre de postes à 280.

Les perspectives de développement dans les nouvelles filières de l'économie circulaire, sur lesquelles le SMAV s'engage (Euraméthà, chaudière biomasse, compostage de la fraction organique des ordures ménagères, ressourceries, banque de matériaux, ateliers de réparation, consignes de matériaux, collecte sélective des déchets organiques...), laissent encore entrevoir de nouveaux gisements en termes d'emploi sur le territoire.

* Équivalents temps plein.

ORGANIGRAMME DES SERVICES ⁽¹⁾



(1) au 30 avril 2018

5.C. LA GOUVERNANCE ET LA CONCERTATION



Les membres du Bureau. De gauche à droite : Damien Bricout, Maurice Soyez, Reynald Roche, Sylvie Gorin, Philippe Rapeneau, Bernard Bronniart, Michel Seroux.

Une gouvernance représentative des enjeux de proximité, BIENTÔT RENFORCÉE PAR UNE INSTANCE DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS TERRITORIAUX



LA COMPOSITION DU BUREAU

M. Philippe RAPENEAU,
Président

M. Michel SEROUX,
Vice-président aux Finances

Mme Sylvie GORIN,
Vice-présidente aux Ressources
Humaines

M. Bernard BRONNIART,
Vice-président aux Études et Travaux

M. Reynald ROCHE,
Vice-président à l'Écologie urbaine

M. Maurice SOYEZ,
Vice-président à la Valorisation
Matière et au Recyclage

M. Damien BRICOUT,
Vice-président à la Valorisation
Organique et Thermique

LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION (SMAV) EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL (EPCI), agissant pour le compte de trois territoires intercommunaux, qui lui ont transféré la compétence du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud Artois, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Sa gouvernance est assurée par un conseil syndical, composé de conseillers communautaires désignés par les trois territoires adhérents, proportionnellement à leur population respective.

Le financement du service, pour la part résiduelle revenant à la collectivité (page 37), est pris en charge par les intercommunalités associées, proportionnellement aux tonnages collectés et traités sur leur territoire. Celle-ci répercutent les coûts du service, en totalité ou partiellement, sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), appliquée sur le foncier bâti (montant perçu auprès des propriétaires avec la taxe foncière et récupéré auprès des locataires en cas de location du bien).



28 194
HABITANTS



8
REPRÉSENTANTS



107 345
HABITANTS



25
REPRÉSENTANTS



33 533
HABITANTS



8
REPRÉSENTANTS

CONSEIL SYNDICAL : 41 MEMBRES



BUREAU : 6 VICE-PRÉSIDENTS. 1 PRÉSIDENT

LE CONSEIL SYNDICAL :

Il est composé de 41 membres, désignés par les conseils communautaires des trois intercommunalités associées.

C'est l'assemblée délibérante qui fixe les orientations stratégiques, vote le budget, le compte administratif, les délégations de gestion, prend les décisions statutaires et délègue à son président et à son bureau certains actes d'administration courante (à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservées par l'article L. 5211-10). Il se réunit quatre fois par an.

LE PRÉSIDENT :

Les attributions du président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local.

Il prépare et exécute les délibérations du conseil syndical, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat mixte (art. L. 5211-9 du CGCT).

Il est l'autorité territoriale du syndicat mixte et représente celui-ci en justice.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, dès lors que les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Le président peut enfin subdéléguer la délégation d'attribution qu'il a reçue de l'organe délibérant aux vice-présidents (art. L. 5211-10 du CGCT).

LE BUREAU :

Composé de 6 vice-présidents, sous la responsabilité du Président, il prend les décisions nécessaires à l'exécution des délibérations du conseil syndical et au bon fonctionnement du service. Le bureau se réunit également quatre fois par an.

UNE NOUVELLE INSTANCE DE CONCERTATION :

Engagé en 2017 dans un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers, élaboré en partenariat avec l'Ademe, le SMAV se dotera, dès 2018, d'une Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme. Elle a pour but d'associer et d'impliquer les acteurs économiques et sociaux du territoire (collectivités, associations, partenaires et relais) dans les différentes étapes de conception, de concertation et de mise en œuvre d'un plan d'action coordonné pour la réduction des déchets à la source.

6^{ÈME} PARTIE

LES
INDICATEURS
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS



Une gestion maîtrisée des coûts, AU REGARD DE LA QUALITÉ DE SERVICE, DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET DES INVESTISSEMENTS VOLONTARISTES



AVEC UN COÛT DE REVIENT⁽¹⁾ DE 113,42 EUROS PAR HABITANT ET PAR AN (13% supérieur à la moyenne nationale⁽²⁾), le SMAV réalise une performance économique non négligeable, compte tenu de la qualité des services proposés à la population (notamment en termes de fréquence des collectes et d'attractivité des déchèteries).

Le résultat est plus remarquable encore, si l'on considère les gains en termes de performance environnementale comme une véritable plus-value pour la planète et les habitants (page 20).



113,42 EUROS PAR AN PAR HABITANT

Les 165 579 habitants des trois territoires desservis par le SMAV contribuent à hauteur de 18 780 080 euros au service public de gestion des déchets, financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit 113,42 euros par habitant et par an.

Rapporté aux 109 268 tonnes de déchets produites annuellement (y compris gravats et remblais), le coût de traitement s'établit à

172,45 EUROS PAR AN PAR TONNE DE DÉCHETS

Contre 185 euros environ au plan national.

BIEN MOINS CHER QU'UN ABONNEMENT DE TÉLÉPHONIE MOBILE

9,45 euro par mois et par personne, c'est le montant que les habitants des trois intercommunalités affiliées au SMAV paient mensuellement pour la gestion de leurs déchets, tous services confondus, ou encore 17 cents par kilogramme déposé dans les bacs de collecte ou en déchèterie.

Le prix de revient par habitant et par an (113 euros, contre 100 euros en moyenne en France) est d'autant plus remarquable que les habitants confient annuellement au SMAV 118 kg de matériaux en plus que la moyenne des français dans les déchèteries, dont le surcoût de prise en charge s'élève à plus de 30 euros par an et par habitant, sachant que le territoire est équipée d'une déchèterie pour 11 000 habitants (un taux 6 fois supérieur à celui de l'Île-de-France).

UNE EFFICACITÉ EXEMPLAIRE ET PARTAGÉE

La maîtrise des coûts s'explique en grande partie par l'efficacité des moyens humains et technologiques mis en œuvre par le SMAV, mais aussi par la performance des gestes de tri de la population, qui fait économiser 30 kg d'ordures ménagères résiduelles, par an et par habitant, bien plus chères à traiter que les volumes de déchèterie (230 euros la tonne environ).

Cette efficacité se résume en un seul chiffre : le coût résiduel (ou "coût aidé") pour les habitants du territoire, ramené au poids des déchets gérés, s'établit à 172 euros la tonne, contre 185 euros pour la moyenne nationale⁽³⁾.

Au final, le coût du service pris en charge par la population, se situe en-deçà de la moyenne nationale, avec des résultats en termes de performance environnementale (taux de valorisation et taux d'enfouissement), supérieurs à la moyenne des territoires français (pages 20, 26, 27).

+15 EUROS PAR AN PAR HABITANT EN 2019 ?

Environ 40 euros par foyer, c'est l'impact que pourrait avoir le projet du gouvernement (mai 2018), consistant à augmenter la *Taxe générale sur les activités polluantes* (TGAP) qui pèse sur les déchets non recyclages (mis en décharge ou en incinération)... Autrement dit, une taxe qui pèse sur les consommateurs, pour éliminer les matières non recyclables produites par les industriels !

Elle devrait concerner 17,5 millions de tonnes de déchets par an et apporter 1 milliard d'euros supplémentaires dans les caisses de l'État (soit 57 euros par tonne traitée), sans avoir un seul impact sur la réduction des déchets non recyclables.

Maigre consolation : les habitants des territoires moins performants en termes de tri et n'ayant pas fait le choix d'investir dans un système de sélection des ordures ménagères (*Sélectrom*), pourraient voir leur facture bondir de 60 à 80 euros par an, par foyer.

[1] Montant des dépenses restant à la charge des habitants (facturé à la collectivité), après déduction des recettes de valorisation, des aides des éco-organismes, des subventions diverses et des prestations facturées. Le terme officiel pour désigner ce coût de revient par habitant est le **coût aidé du service public de gestion des déchets**.

[2] L'Ademe estimait le coût aidé moyen en France, en 2014, à 93 euro par habitant et par an, en croissance de 2,24% par an depuis 2012. En l'absence de chiffres plus récents, nous avons projeté cette croissance de 2014 à 2017, pour estimer le coût actuel moyen en France autour de 100 euros.

[3] 166 euros par an en 2012, selon l'Ademe, que nous avons projeté de la même manière que les coûts par habitant (ci-dessus).

MODALITÉ D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS [SYNTHÈSE]

				
Hors gravats et remblais Hors services aux communes	Ordures ménagères résiduelles Collectées en porte à porte	Ordures ménagères résiduelles Collectées en points d'apport volontaires (PAV)	Emballages ménagers, papiers et cartons recyclables Collectés en porte à porte	Emballages ménagers, papiers et cartons recyclables Collectés en points d'apport volontaire (PAV)

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET

Périmètre concerné	Territoires des trois intercommunalités associées au sein du SMAV,			
Fréquence des collectes	Hebdomadaire (fréquence plus élevée en hyper centre d'Arras)	Hebdomadaire (fréquence plus élevée en hyper centre d'Arras)	Hebdomadaire en hyper centre et première couronne. Tous les quinze jours dans les communes rurales	Hebdomadaire en hyper centre et première couronne. Tous les quinze jours dans les communes rurales
Contenants	Conteneurs gris	230 colonnes enterrées	Conteneurs à couvercle jaune	230 colonnes enterrées
Gestionnaire	SMAV en régie directe		SMAV en régie et contrat avec Veolia pour 78 communes (page 6)	
Sous-traitance et partenariats spécifiques de collecte				
Transport et logistique	SMAV en régie directe		SMAV en régie et contrat avec Veolia pour 78 communes (page 6)	
Traitement	Incinération et enfouissement	Incinération et enfouissement	Tri géré et réalisé sur les installations du SMAV (85,4%) ou traité sur le Centre de Tri de Veolia Amiens (14,6%)	
Partenariats spécifiques de traitement	Centre d'enfouissement technique de Nurlu. Centre de valorisation énergétique de Saint-Saulve	Centre d'enfouissement technique de Nurlu. Centre de valorisation énergétique de Saint-Saulve	Repreneurs multiples	

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS

Population desservie	148 790 habitants	16 789 habitants	148 790 habitants	16 789 habitants
Tonnages	35 036	4 586	9 254	867
Ratio en Kg / habitant / an sur le territoire desservi par le SMAV (données brutes) ^[1]	239		61	
Ratio en Kg / habitant / an, en moyenne nationale (données brutes) ^[1]	269		Non disponible	
Ratio en Kg / habitant / an sur le territoire desservi par le SMAV (données corrigées des déchets assimilés produits par les professionnels) ^[2]	187		53	
Ratio en Kg / habitant / an, en moyenne nationale (données corrigées des déchets assimilés produits par les professionnels) ^[2]	211		Non disponible	
Ecart entre le territoire et la moyenne nationale en %	-11,37		Non disponible	

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

ENTREPRISE	Nature de la prestation	Type et durée du contrat	Échéance	Montant en Keuros 2017 (HT)
Ecovalor	Incinération des ordures ménagères	Marché Public 4 ans	31/12/2018	1 842
COVED	Enfouissement des ordures ménagères	Marché Public 4 ans	31/12/2020	1 153
Astradec	Traitement des encombrants (enfouissement / valorisation / matière / incinération)	Marché Public 4 ans	31/12/2020	616
Astradec	Valorisation bois	Marché Public 3 ans	30/04/2020	284
Veolia	Collecte des emballages recyclables	Marché Public 6 ans	31/12/2017	266
Veolia	Traitement des emballages recyclables	Marché Public 6 ans	31/12/2017	219
SNPC	Valorisation inertes (gravats déchèteries)	Marché Public 2 ans	31/12/2017	62
Astradec	Valorisation plâtre	Marché Public 3 ans	31/12/2018	54
COVED	Enfouissement des encombrants	Marché Public 4 ans	31/12/2020	27
Lafflute	Valorisation inertes (gravats déchèteries)	Marché Public 3 ans	31/12/2018	13
			TOTAL	4 536

				
Déchèteries (hors gravats et remblais)	Verre	Textiles	Déchets des professionnels (sous contrats de collecte cartons)	Déchets des professionnels (sous contrats de collecte ordures ménagères)

DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

à l'exception de 9 communes affiliées au SMIRTON du Plateau Picard Nord (cartographie page 6)				
-	-	-	Hebdomadaire ou fréquence plus élevée pour certains pros	
15 déchèteries 139 bennes	800 colonnes et conteneurs	182 bornes conteneurs	En vrac pour l'hyper centre et conteneurs à couvercle marron	
SMAV en régie directe				
SMAV en régie directe				
Tri géré et réalisé sur les installations du SMAV	Expédition directe aux repreneurs gérée par le SMAV	Collecté directement par les associations partenaires	Tri géré et réalisé sur les installations du SMAV	Incinération et enfouissement
Repreneurs multiples		En partenariat avec l'association Le Relais et autres repreneurs	Repreneurs multiples	Centre d'enfouissement technique de Nurlu. Centre de valorisation énergétique de Saint-Saulve

COLLECTÉS PAR LA COLLECTIVITÉ (HORS GRAVATS ET DÉBLAIS)

					Tous flux
165 579 habitants		408 contrats		165 579 habitants	
35 152	6 801	1 027	1 146	3 232	97 101
212	41	6	-	-	560
138	Non disponible		-	-	516
184	36	5	-	-	465
119	Non disponible		-	-	424
+53,62	Non disponible		-	-	+9,67

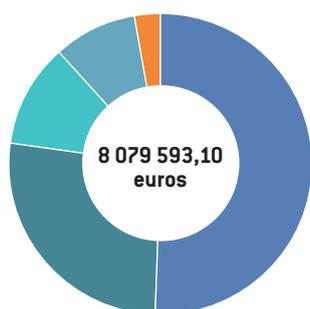
{1} Non corrigées des volumes imputables aux professionnels assimilés à des particuliers (page 21 et page 28)

{2} Corrigées des volumes imputables aux professionnels assimilés à des particuliers (page 21 et page 28)

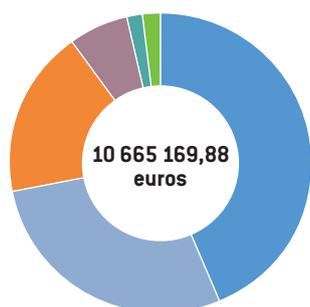
{1} Le marché passé avec *Veolia*, pour la collecte et le traitement des emballages, papiers et cartons recyclables, sur 78 communes situées à l'Ouest du territoire, prenant fin au 31/12/2017, le SMAV reprend ces services en régie directe à partir du 1^{er} janvier 2018.

{2} Le montant annoncé pour le marché avec *Ecovalor*, correspond à la somme effectivement facturée, c'est-à-dire déduction faite des recettes produites par la vente d'énergie, issue de l'incinération des ordures ménagères.

INVESTISSEMENT

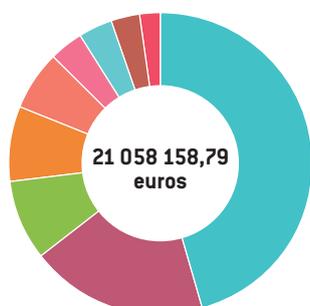


DÉPENSES

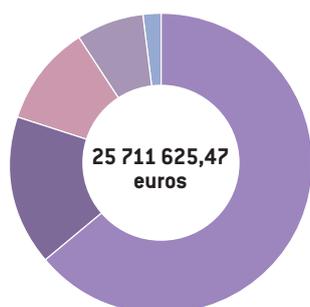


RECETTES

FONCTIONNEMENT



DÉPENSES



RECETTES COURANTES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DU SMAV EN 2017

INVESTISSEMENT (EN EUROS)	DÉPENSES	RECETTES
Investissements	896 517,16	0,00
Sélectrom	4 086 317,60	
Déchèterie de Croisilles	730 081,54	
Annuité de la dette	2 163 934,08	0,00
Subventions	0,00	184 473,41
Amortissement	202 742,72	1 939 310,35
Remboursement avances Marchés	0,00	186 506,01
Ventes ou indemnités assurance	0,00	678 454,13
Nouvel emprunt	0,00	3 000 000,00
Report 2016	0,00	4 676 425,48
TOTAL INVESTISSEMENT	8 079 593,10	10 665 169,88

FONCTIONNEMENT (EN EUROS)	DÉPENSES	RECETTES
Rémunération des agents	11 039 494,50	0,00
Indemnités des élus	58 328,81	0,00
DÉPENSES COURANTES DONT :	9 960 335,48	
Résultat reporté 2016	0,00	0,00
Carburants	919 486,53	0,00
Contrat collecte/Valorisation des déchets ménagers	528 549,99	0,00
Traitement des déchets	4 643 211,33	0,00
Entretien des bâtiments et matériels	1 529 510,93	0,00
Location véhicules et engins	701 740,77	0,00
Formation du personnel	67 848,17	0,00
Énergies et télécommunications Informatiques et reprographie	369 126,72	0,00
Assurances	334 439,72	0,00
Locations immobilières	59 974,15	
Autres dépenses	806 447,17	
Charges financières	466 329,62	0,00
Amortissements	1 939 310,35	202 742,72
Autres dépenses (ANV-Écritures d'ordre)	879 852,25	192 912,32
RECETTES COURANTES DONT :		
Contribution EPCI	0,00	15 881 621,00
Vente de marchandises (recyclerie, compost, composteurs)	0,00	449 306,03
Services rendus aux entreprises et collectivités	0,00	4 064 671,56
Versements éco-organismes	0,00	2 675 285,88
Valorisation des déchets ménagers	0,00	1 783 750,57
Subvention	0,00	
Autres recettes (indemnités, assurances, loyers,...)	0,00	856 990,43
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 343 651,01	26 107 280,51
TOTAL BUDGET (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)	28 203 754,87	28 993 147,08

HISTORIQUE EN QUELQUES DATES



2017

Mise en service du centre de sélection pour le recyclage des ordures ménagères (*Sélectrom*)



2015

Poursuite du plan de redéploiement des déchèteries (Rivière et Saint-Laurent-Blangy)



2013

Prise de compétence collective

2011

Lancement de la campagne de caractérisation des OMR et des encombrants

2009

Reprise de la gestion des déchèteries de l'ensemble du territoire et lancement de l'étude sur les mises aux normes et le redéploiement des sites



2007

Mise aux normes et modernisation de la plateforme des déchets verts de Tilloy-lès-Mofflaines



2005

Développement de la collecte sélective en habitat vertical par la mise en service de colonnes enterrées (1^{ères} résidences équipées : les Hochettes à Arras)



2003

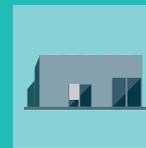
Mise en place de la collecte et du Traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)



Ouverture du *Cercle des Objets* à l'entrée Nord d'Arras, 1^{er} magasin de réemploi

2016

Inauguration du nouveau Centre de valorisation multi-filières et démarrage des travaux de l'unité de pré-traitement mécano-biologique



2014

Fusion du SMRA et du SMRB avec le SMAV amenant celui-ci à 196 communes

2012

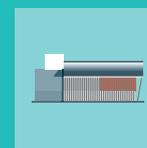
Mise aux normes des déchèteries de Dainville et de Bapaume et ouverture d'un 2^{ème} magasin recyclerie

2010

Étude de définition du futur moyen de pré-traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

2006

Ouverture du centre de tri sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy



2004

Mise en place de la collecte et du Traitement des Déchets Dangereux des Ménages



MARS 2002

Création du Syndicat Mixte Artois Valorisation



Directeur de la publication :

Philippe Rapeneau,
Président du SMAV

Contributions :

Arnaud Ducatez, directeur général des services
Eric Dewever, responsable de la communication
Louise Coupez, chargée de communication
Laurine Renaut, suivi et analyses des performances et objectifs
Bertrand Vallet, tableaux de bord et caractérisations
Matthieu Denis, responsable des finances, de la comptabilité et du contrôle de gestion
Erika Martin, responsable des ressources humaines

Conception-réalisation :

Cituation & Ensemble (Arras)
Conception générale et rédaction : Denis Cordonnier
Direction artistique et réalisation graphique : Olivia Gharbi
Cartographie : Jean-Philippe Devulder
Visuel de couverture : @Konstantin Yuganov - stock.adobe.com

Date de publication :

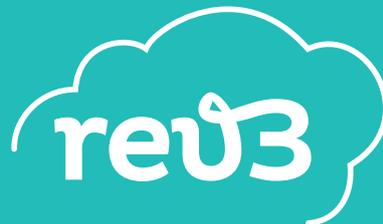
Juin 2018

**Syndicat Mixte Artois Valorisation**

11 rue Volta
62217 Tilloy les Mofflaines

Tél. : 03 21 16 00 01
Courriel : contact@smav62.fr
Site : www.smav62.fr





Le SMAV contribue à la démarche volontariste de **Troisième révolution industrielle**, engagée par les acteurs de la région Hauts-de-France, dans la perspective d'un écosystème post carbone. Il est également l'opérateur de référence de l'**économie circulaire** en Artois, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du **Contrat de Transition Écologique** signé entre l'État et la Communauté Urbaine d'Arras (territoire pilote).

